

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Revue d'information
sur le développement social
Volume 5, numéro 2 • MARS 2005

L'égalité entre les hommes et les femmes :



un enjeu de développement social

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Les partenaires de la revue

La publication est rendue possible grâce à la contribution financière de :

Le ministère de la Santé et des Services sociaux
L'Institut national de santé publique du Québec
La Table de coordination nationale de santé publique
Le ministère de l'Emploi, la Solidarité sociale et de la Famille
Le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
Le Conseil de la santé et du bien-être
Le Conseil du statut de la femme
Le Conseil de la famille et de l'enfance
Le Conseil des relations interculturelles
Le Conseil canadien de développement social (CCDS)
L'Office des personnes handicapées du Québec
L'Association des CLSC et CHSLD du Québec
Le Réseau québécois des Villes et villages en santé
L'Agence de développement de réseaux de services de santé et de services sociaux Mauricie et Centre-du-Québec
La Ville de Montréal
La Fondation Lucie et André Chagnon

La revue compte aussi sur la participation de :

L'Association de santé publique du Québec
La Chaire de recherche du Canada sur le développement des communautés (CRDC)
La Fédération québécoise des municipalités
La Fédération des commissions scolaires du Québec
L'Observatoire montréalais des inégalités sociales de la santé
Le Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en action communautaire (RQIIAC)
Le Secrétariat à l'action communautaire autonome

La distribution de la revue

Au niveau national, la distribution est assurée par :
L'Institut national de santé publique du Québec

Dans les régions, la distribution de la revue est assurée par :
Les Conférences régionales des élus-élues
Les Directions de santé publique des Agences de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux
Les Tables de concertation ou Comités régionaux de développement social

Pour nous rejoindre : michel.morel@inspq.qc.ca

Un numéro thématique

On vous offre un numéro thématique pour cette édition, un numéro faisant une belle place au dossier de l'égalité entre les hommes et les femmes. La question est d'importance, tous en conviendront aisément, et il importe que le débat se poursuive par-delà la Commission parlementaire.

Une synthèse de l'Avis du Conseil du statut de la femme vous sera d'abord présentée, suivie d'une entrevue avec la présidente du CSF, Mme Diane Lavallée. Les propos de Mme Lavallée situent fort bien l'importance de cette question pour l'ensemble des québécois et des québécoises : «*Par ailleurs, on convient que le développement social passe aussi par l'amélioration de la participation des citoyennes et des citoyens à la détermination du projet de société et à sa réalisation. Or, on ne saurait y parvenir sans améliorer le partage du pouvoir entre les femmes et les hommes et sans s'assurer que toutes les personnes disposent des conditions propices à soutenir leur participation sociale. (...) Enfin, sur le plan individuel, l'une des conditions essentielles au développement social est que chacune et chacun puisse réaliser son potentiel et voir sa contribution à la société reconnue. À notre sens, pour atteindre cet objectif, on doit éliminer les stéréotypes sexuels et sexistes et s'engager dans une transformation des rôles sociaux visant l'égalité entre les sexes.*»

Pour stimuler votre réflexion, nous vous présenterons ensuite une galerie de points de vie, à commencer par Mme Nicole Boily qui, au cours de sa carrière, outre qu'elle ait présidé le Conseil de la famille et de l'enfance, a aussi porté des responsabilités importantes en matière de condition féminine. Encore aujourd'hui, elle préside le Conseil des montréalaises. Puis, suivront successivement les propos de Guy Corneau, auteur et conférencier reconnu, ceux de la journaliste Francine Pelletier, de même que des points de vue de jeunes comme Anne-Marie D'Aoust et Francis Dupuis-Déri. Viendront ensuite les propos de Michaëlle Jean, animatrice de télévision bien connue. De leur côté, Kim Cornelisian et Annie Morin aborderont la question sous l'angle «femmes et municipalités».

D'autres moments de réflexion vous sont aussi offerts : Mme Marguerite Blais, du Conseil de la famille et de l'enfance, y va d'un plaidoyer en faveur de la solidarité, Mme Sylvie Lévesque, directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRO), réagit au Plan d'action gouvernemental en ma-

tière d'action communautaire, et apporte le point de vue de son organisation dans le débat sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Quant à elle, Mme Hélène Morais, du Conseil de la santé et du bien-être, signe un texte intitulé *Un engagement citoyen pour améliorer la santé et le bien-être* qui rappelle, en quelque sorte, l'héritage que laisse son organisme au Commissaire à la santé et au bien-être, lequel devrait succéder prochainement au Conseil de la santé et du bien-être.



Michel Morel, rédacteur en chef

Deux rubriques *Des lectures utiles* : dans la première, intitulée *The Status Syndrome : quand la sociologie vient à la rescousse de la médecine...*, notre collègue Réal Boisvert nous présente le dernier ouvrage de Michael Marmot, *The Status Syndrome, How Social Standing Affects our Health and Longevity*, et des éléments utiles pour comprendre le fameux «gradient social de la santé». La seconde nous fut acheminée par Gisèle Legault, du Service de réadaptation Les Filandières. Il s'agit d'une synthèse d'une étude commandée par le Service de réadaptation Les Filandières, en collaboration avec le comité local de développement social de la Matawinie, et menée par Bernard Lamothe : *Développement social local et renforcement du réseau de support des personnes présentant une déficience intellectuelle et de leurs proches en Matawinie.*

Enfin, comme à chaque numéro, la rubrique *Les Échos des régions* présentera un rapide tour d'horizon des activités qui ont cours dans les régions.

Bonne lecture. zzz

Avertissement : les textes de ce numéro, ayant été rédigés avant le remaniement ministériel du 18 février, ne prennent pas en compte les changements survenus.

Concernant la distribution du bulletin

Comme le Bulletin développement social est distribué par le biais de réseaux d'organismes afin de limiter les frais postaux, il peut arriver que des personnes, impliquées dans leur milieu, reçoivent plusieurs copies du Bulletin. Nous demandons à ces personnes de retourner les copies inutilisées auprès de l'organisme qui vous l'envoie, en lui demandant de remédier à la situation.

Par ailleurs, toujours pour favoriser une distribution plus efficace du Bulletin, pourquoi ne pas le faire circuler dans votre milieu une fois que vous avez terminé votre lecture?

De tels gestes contribueront à améliorer la distribution du Bulletin et à nous aider à mieux rejoindre les personnes et organismes impliqués en développement social. Nous vous en remercions.

La direction

Le mot de la rédaction 1

Un numéro thématique

Éditorial 3

*Le développement social
passe par les actions locales*

C'est vous qui le dites! 5

*Québec veut simplifier la vie
des organismes communautaires : à quel prix?*

Réflexion 6

*Les solidarités sociales :
un terreau fertile pour les solidarités familiales
par Marguerite Blais, présidente
du Conseil de la famille et de l'enfance*

Dossier : L'égalité entre les hommes et les femmes 7

*Synthèse de l'Avis du Conseil du statut de la femme
Entrevue avec Diane Lavallée, présidente
du Conseil du statut de la femme
Des points de vue*

Réflexion 22

*Un engagement citoyen pour améliorer
la santé et le bien-être
par Hélène Morais, présidente
du Conseil de la santé et du bien-être*

Les échos des régions 25

Des lectures utiles 31

Nouvelles brèves 35

Vient de paraître 38

Éditeur

Institut national de santé publique du Québec
945, avenue Wolfe
Sainte-Foy, Québec, G1V 5B3
www.inspq.qc.ca

Comité directeur

Michel Morel, rédacteur en chef
Institut national de santé publique du Québec

Jean-Marc Chouinard, Fondation Lucie et André Chagnon
Réal Boisvert, Régie régionale de la santé et des services sociaux Mauricie
et Centre-du-Québec
Marc Boucher, Ville de Montréal
Claude Morin, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Hélène Harvey, Conseil du statut de la femme
Sylvain Larouche, Regroupement québécois des intervenantes et intervenants en
action communautaire (RQIAC)
Hector Ouellet, Conseil canadien de développement social
Claire Milette, Ministère de la Santé et des Services sociaux
Réal Morin, Institut national de santé publique du Québec
Marie-Josée Ouellet, Secrétariat à l'action communautaire autonome
Odette Plante, Conseil de la famille et de l'enfance
Louis Poirier, Réseau québécois des Villes et villages en santé
Yves Thérberge, Conseil de la santé et du bien-être
Louise St-Pierre, MSSS, Table de coordination nationale de santé publique
Denis St-Amand, Association des CLSC et CHSLD du Québec
Michael Watkins, Office des personnes handicapées du Québec

Comité de rédaction :

Michel Morel, rédacteur en chef
Réal Boisvert
Michael Watkins

Ont collaboré à ce numéro :

Marguerite Blais, Nicole Boily, Réal Boisvert, Denis Bourque, Lucie Carrier, Jac-
ques Fournier, Sarah Girouard, Gisèle Legault, Julie Lévesque, Sylvie Léves-
que, Claire Minguy, Hélène Morais, Nicole Mousseau, Julie Perreault, Yvan
Thériault, Daniel Samson-Legault, Michael Watkins.

Conception et impression :

ACOR

Politique éditoriale :

La revue DÉVELOPPEMENT SOCIAL vise à rendre compte de ce qui se passe dans les
communautés et les régions en matière de développement social, de poursui-
vre la promotion du développement social ainsi que la sensibilisation des ac-
teurs locaux, régionaux et nationaux, par la diffusion de textes présentant des
enjeux de développement social.

Conformément aux objectifs définis, les articles publiés doivent s'inscrire dans
une perspective d'information des lecteurs et lectrices et de promotion de la
préoccupation du développement social. Les textes publiés sont sous la res-
ponsabilité de leur signataire et n'engagent aucunement les partenaires de la
revue.

Les textes publiés dans le bulletin peuvent être reproduits, à condition d'en
citer la source.

Pour nous joindre :

Michel Morel, rédacteur en chef
Institut national de santé publique du Québec
500 René-Lévesque Ouest, bureau 9.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Courrier électronique : michel.morel@inspq.qc.ca
Téléphone : (514) 864-1341 Télécopieur : (514) 864-1616

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada ISSN 1488-6499



Michel Morel
Rédacteur en chef

Développement social et actions locales

Même si, depuis des années, existent dans les localités et les régions des lieux de concertation formels et des plans d'action élaborés, ou encore des ententes spécifiques en développement social, force est de réaliser que rien n'est jamais acquis. On le sait, la disparition des Conseils régionaux de développement et leur remplacement par les Conférences régionales des élus ont constitué un contexte déstabilisant pour les démarches régionales. Des questionnements à ce sujet étaient exprimés, à juste titre, par de nombreux intervenants dans les deux derniers numéros de la revue (volume 5, numéro 1, octobre 2004 et volume 4, numéro 3, mars 2004).

Où en sommes-nous, à ce jour? Il y a lieu de prendre le temps de faire quelques constats. Un premier constat découle naturellement de la mise en place récente du Réseau québécois de développement social (RQDS). En effet, en octobre dernier, des représentants de 13 des 17 régions du Québec s'entendaient pour se donner un lieu de rencontre, un regroupement ayant pour mandat le soutien à ses membres et la promotion du développement social. Si la parution en mars 2004 d'un dossier sur «le développement social dans les régions» témoignait éloquemment de la place du développement social dans les milieux, la participation de 13 des 17 régions à Chicoutimi pour constituer le RQDS vient confirmer le fait que, dans les régions, le dossier est loin d'être relégué aux oubliettes.

Un deuxième constat intéressant est le fait que, régulièrement, nous parvenons des informations à l'effet que des municipalités ou des MRC se

dotent officiellement de politiques de développement social, ou de plans d'action, ou encore d'orientations en développement social. À cet effet, deux exemples très récents sont particulièrement éloquentes. Notez que nous n'avons pas cherché ces exemples, ils furent plutôt recueillis parmi les informations nous provenant des régions et nous avons cru bon de les utiliser ici.

Le premier est celui de la MRC de Maskinongé. Laissons-leur la parole : *«Améliorer les conditions requises pour la plus grande participation sociale et l'épanouissement des citoyennes et citoyens, en intervenant*

► (...) nous sommes ici en présence d'une «véritable politique de développement social» à l'échelle d'une MRC

à l'échelle des personnes, des collectivités locales et de la MRC de Maskinongé, un défi social majeur traduit dans l'objectif général de la nouvelle Politique de développement social de la MRC de Maskinongé. Un plan d'action directement branché sur le développement du sentiment d'appartenance et de solidarité à la MRC de Maskinongé, sur l'accessibilité aux services communautaires, publics, para-publics, municipaux et privés, sur l'offre d'activités culturelles et de loisirs, sur une synergie pour la prévention et la promotion de la santé et

sur l'accessibilité à la formation continue technique et professionnelle.» Tels sont les propos recueillis dans le communiqué émis en novembre dernier par la MRC. La lecture des documents afférents nous en apprend davantage. D'abord, la démarche de la MRC de Maskinongé s'appuie sur un nombre important de partenaires (34) où se retrouvent, bien sûr la MRC et les 17 municipalités qui la composent, le CLD, la SADC, la Corporation de développement communautaire, le CLE, le Carrefour jeunesse-emploi(CJE), le Centre de santé, la Chambre de commerce, les commissions scolaires, les entreprises d'économie sociale, les organismes sociaux de la MRC et les fabriques. Ensuite, on comprend, à la lecture des documents, que cette politique va bien au-delà de l'énoncé de vœux pieux et d'orientations nobles mais irréalistes. Elle repose sur un cadre de référence formel qui articule une vision partagée du développement social des milieux, sur des principes dûment identifiés, sur des cibles et des enjeux clairement définis, sur des priorités et des indicateurs de suivi et d'impacts. En outre, le Plan d'action décline l'ensemble des activités prévues, identifie l'organisme porteur de la responsabilité ainsi que les différents acteurs concernés par chacune des activités. Bref, nous sommes ici en présence d'une «véritable politique de développement social» à l'échelle d'une MRC, une démarche partenariale bien adaptée aux réalités des milieux concernés, une démarche encadrée et structurée par un plan d'action et des objectifs concrets et mesurables. Il s'agit là d'une démarche qui, à mon sens, mérite d'être citée en exemple.

Un deuxième exemple est celui du Conseil régional de développement social des Laurentides, lié à la Conférence régionale des élus. Encore là, nous sommes en présence d'une démarche d'appropriation régionale des enjeux de développement social des milieux. Une démarche qui implique les élus, la CRÉ et ses comités secto-

► *Peut-être serait-il temps d'envisager la tenue d'un autre événement national sur la question du développement social, (...)*

riels, les acteurs économiques et sociaux, les acteurs institutionnels comme les CLD et les CLSC, des organismes communautaires et les instances régionales de plusieurs ministères. Les enjeux mentionnés : l'émergence d'une vision partagée du développement social, le renforcement des solidarités et du tissu social et la lutte contre les iniquités sociales, leurs causes et leurs conséquences. À cet exemple, on aurait aussi pu greffer celui du «Plan d'action pour un renforcement du tissu de la communauté mirabeloise» adopté par le CLD Mirabel. Ce plan d'action définit des priorités, des objectifs, des moyens, des partenaires et des résultats escomptés, le tout en matière de «Politique familiale», de «santé physique, mentale et sociale», de «soutien social, lutte à la pauvreté et à l'isolement», de «logement», d'«éducation et de formation», de «culture», d'«environnement», de «transport», de «responsabilité sociale des entreprises» et de «patrimoine».

Bien sûr, ces initiatives ne sont pas uniques, il en est bien d'autres qui ont vu le jour au cours des dernières années et qui ont cours présentement dans plusieurs régions. Malheureusement, les modestes ressources de la

revue ne nous permettent pas de suivre et de rendre compte de l'évolution de l'ensemble des initiatives menées dans les milieux. Et c'est bien dommage! À l'heure où le contexte social et politique est difficilement déchiffrable, où nous sommes naturellement portés à nous questionner sur le devenir des actions de développement social, il peut être intéressant de prendre le temps de considérer ce qui se fait dans les localités et les régions et d'en apprécier la mesure et la portée.

Au terme de l'exercice du Forum sur le développement social, nous écrivions que «...la nouvelle façon de concevoir le développement social doit prendre appui sur les nouvelles façons de faire le développement social». Peut-être serait-il temps d'envisager la tenue d'un autre événement national sur la question du développement social, un événement centré davantage sur les réalisations des différents milieux, sur les expertises développées par les organisations locales et régionales qui, au quotidien, interviennent sur ces enjeux et qui vivent «l'intersectoriel». Ce serait là, fort probablement, un événement fort intéressant et riche d'enseignements utiles pour toutes les organisations concernées par ces questions. En outre, ce pourrait aussi être là, pour nos dirigeants, une source d'enseignement fort précieuse. Qu'on s'entende bien, il ne s'agit pas ici de lancer le projet d'un autre Forum sur le développement social, il s'agit d'une simple réflexion, une réflexion qui nous inspire un timide *Pourquoi pas?* Bien que l'idée soit attrayante -et un peu effrayante quand on considère le travail que cela suppose!- il est encore trop tôt, selon nous, pour un tel exercice. Trop de questions sont encore en suspens, tant dans les régions qu'au niveau des politiques nationales. En effet, il est deux rendez-vous fort importants pour le devenir immédiat du développement social.

Des rendez-vous majeurs

Les élections municipales qui auront lieu à l'automne 2005 seront fort importantes pour le développement social, puisque, pour la première fois, un

certain nombre de problématiques sociales feront dorénavant partie des enjeux électoraux municipaux. Ce sont ces nouveaux élus qui auront à gérer un certain nombre d'enjeux de développement social, tant au niveau de leurs milieux qu'au niveau des Conférences régionales des élus. Quelle place sera réservée à la question du développement social par ces élus? C'est là une interrogation très présente dans les régions.

Le deuxième rendez-vous, c'est la mise en oeuvre de la Stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le plan d'action gouvernemental faisait une belle place à une «mobilisation large de l'ensemble de la société» et à «l'approche territoriale intégrée», une

► *Bien que l'idée soit attrayante il est encore trop tôt, selon nous, pour un tel exercice.*

approche qui, selon le document gouvernemental «... se caractérise par une concertation des intervenants, une intervention intersectorielle qui place l'amélioration de la situation des membres de la communauté au centre d'une action globale et qui améliore la capacité d'agir tant des collectivités que des individus qui la composent. Elle contribue à une meilleure synergie entre le développement économique local et le développement social, et un meilleur arrimage des stratégies sectorielles visant l'amélioration des conditions de vie des milieux défavorisés»¹. Au-delà de cet énoncé, quelle forme concrète prendra cette «approche territoriale intégrée»? C'est encore là une question cruciale pour la suite des choses. zzz

¹ *Concilier liberté et justice sociale un défi pour l'avenir. Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Gouvernement du Québec, Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, avril 2004, p. 69.

C'EST VOUS QUI LE DITES!

Les opinions formulées ici sont celles du signataire et n'engagent en rien la revue Développement social et ses partenaires. La rédaction.

Québec veut simplifier la vie des organismes communautaires : à quel prix ?

par Sylvie Lévesque, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

Simplification, cohérence, reconnaissance transversale, transparence, harmonisation, voilà les concepts qui ont été et qui guident, plus que jamais, les orientations gouvernementales contenues dans le plan d'action en matière d'action communautaire présenté par le ministre Béchard en août 2004. Mais ces principes, si louables soient-ils, comportent-ils des effets qui pourraient nuire à un secteur communautaire que l'on souhaite supporter?

De prime abord, on peut se réjouir que le Plan d'action reconnaisse le milieu communautaire et sa nécessaire autonomie. Toutefois, ce même plan d'action ne comporte aucun engagement financier apte à soutenir ces beaux principes. Il est d'ailleurs inquiétant de constater l'absence de rehaussement du niveau de financement de l'ensemble du mouvement communautaire. Alors, qu'un plan d'action est généralement assorti d'engagements financiers, il n'en est pas ainsi du Plan d'action déposé par le ministre. Nul doute que l'orientation proposée s'inscrit dans la logique du partenariat public-privé en voulant offrir des services à moindre coût par le biais du communautaire. « *La mise à contribution du secteur de la philanthropie, les entreprises privées ainsi que les réseaux institutionnels pour aider au financement des organismes communautaires puisque le gouvernement ne peut à lui seul répondre aux besoins des organismes* » (plan d'action page 17) témoigne éloquemment de cette orientation axée sur une vision économique au détriment d'une vision sociale.

Ce plan d'action laisse même sous-entendre que le gouvernement remettrait en question le financement des organismes qui refuseraient d'obéir à la directive de se fusionner, de déménager ou de modifier leur mission suite aux conclusions de l'analyse par les ministères de la « pertinence » de leur financement, une pertinence notamment axée sur la constatation de possibles « dédouble-

ments ». En tout premier lieu, « *avant d'envisager des mesures de rehaussement, les ministères devront effectuer une analyse approfondie des sommes qu'ils versent aux organismes communautaires pour en évaluer la pertinence et éliminer les possibles chevauchements* » (Plan d'action, page 17). Cette volonté gouvernementale illustre bien qu'entre des orientations de respect de l'autonomie des organismes et les actions concrètes, il y a malheureusement une distance sémantique bien dommageable pour les organismes!

Dans son rapport d'analyse sur le plan d'action, le Comité aviseur de l'action communautaire autonome soulève, à juste titre, plusieurs inquiétudes et enjeux en lien avec la stratégie de modernisation de l'État (citée en préambule du Plan d'action) quant aux intentions réelles du gouvernement. Le Comité aviseur affirme ainsi : « *La considération de la conjoncture politique renforce le caractère menaçant de certaines actions. Plusieurs échéanciers convergent vers 2006 : la mise en œuvre de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire à la fin avril, l'actualisation du Plan d'action à la fin août, la production, en novembre, du rapport de l'évaluation de la mise en œuvre de la Politique, de la réalisation du programme libéral Briller parmi les meilleurs qui coïncide avec l'échéance de l'année électorale. En outre, ce plan d'action consacre la nouvelle attitude du gouvernement à l'égard du mouve-*

ment communautaire, une attitude inquisitrice qui évacue le premier principe énoncé en 2001 dans la Politique de reconnaissance et de soutien : celui de la confiance. On y insiste lourdement en effet sur l'examen du cadre et de la pratique des organismes. »¹



Sylvie Lévesque

Des changements à la loi qui touchent aux fondements même des organismes communautaires

En fait, depuis le dépôt de son plan d'action, le gouvernement veut tellement simplifier la vie des organismes communautaires qu'il a déposé, en septembre dernier, un document intitulé « *Propositions pour un nouveau droit québécois des associations personnalisées* ». Le document public, préparé pour la tenue de consultations par le Registraire des entreprises qui relève du ministère des Finances, propose de simplifier, de moderniser, d'améliorer et de déréglementer le droit des associations personnalisées et pourrait servir à l'élaboration d'un projet de loi sur les associations personnalisées.

Dans une perspective de simplification, le Registraire propose notamment qu'une association puisse être fondée par une seule personne physique ou morale, n'exigeant plus de l'association qu'elle mette sur pied un conseil d'administration, ni qu'elle tienne des assemblées (suite en page 16)

C'EST VOUS QUI LE DITES!

Les opinions formulées ici sont celles du signataire et n'engagent en rien la revue Développement social et ses partenaires. La rédaction.

Les solidarités sociales : un terreau fertile pour les solidarités familiales

Marguerite Blais, présidente, Conseil de la famille et de l'enfance

Lorsque le froid sévit à nos portes, au début de l'hiver, plusieurs organismes venant en aide aux personnes défavorisées sonnent le réveil de notre conscience sociale et nous invitent à soutenir celles et ceux qui en ont le plus besoin. Des campagnes de sensibilisation envers les personnes qui vivent la précarité ou l'exclusion emboîtent le pas. L'attention que nous portons alors aux membres plus fragiles de notre société fait écho à des valeurs de solidarité que nous avons le plus souvent développées dès l'enfance, dans nos familles.

On décrit souvent le Québec, avec raison, comme étant une société solidaire

► *Toutes ces solidarités que l'on ne valorise pas assez tout au long de l'année font de notre société québécoise, une société dont la richesse, par ces actes d'entraide, s'accroît.*

et la famille comme le premier lieu, la première cellule de solidarité. En effet, la vitalité et la solidité de l'entraide familiale au Québec ne sont plus à démontrer. Ce soutien prend des formes variées : soutien financier, échanges de services, soins attentionnés. Ces solidarités s'exercent non seulement

au sein de l'unité familiale domiciliaire mais aussi entre les générations, au sein même de la famille élargie, auprès des proches et du voisinage. Les familles, les parents en particulier, ont intériorisé cette mission à l'égard de leurs membres et mettent tout en œuvre pour atténuer les effets des coups du sort, des difficultés et des lacunes de l'intégration sociale.

Dans un contexte de fortes pressions sur les budgets sociaux, l'État peut être tenté d'attendre de la famille qu'elle supplée à une forme de désengagement des services publics. On rappelle alors volontiers aux familles leurs responsabilités à l'égard de leurs membres les plus vulnérables.

Or, loin de s'opposer, la solidarité sociale et la solidarité familiale sont intimement liées et se complètent. L'histoire démontre que dans les périodes de crises économiques, de dépressions, d'effritement de la solidarité collective ou du soutien public, lorsque des individus doivent se battre pour assurer leur survie, la solidarité familiale s'affaiblit, alors qu'elle se développe et se renforce dans les sociétés qui ont su mettre en place les conditions d'une solidarité sociale vigoureuse.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le soutien de l'État ne désolidarise pas les familles, bien au contraire. Le développement de programmes publics, tant pour les jeunes familles que pour les personnes âgées, favorise l'entraide entre les générations.

En ce début d'année 2005 qui appelle à réfléchir et à continuer à porter at-

tention à nos semblables, il est important de reconnaître les solidarités dont font preuve une très large majorité de familles québécoises. On n'a qu'à penser

à tous les parents qui soutiennent financièrement leurs enfants adultes, en partie autonomes, en participant aux frais de logement ou de nourriture, à ces enfants qui interviennent auprès de leurs parents âgés ou en perte d'autonomie, ou à ces parents qui abandonnent leurs rêves de carrière ou renoncent à leur vie sociale pour se consacrer à un enfant handicapé. Ajoutons les solidarités entre fratries lorsque les temps durs frappent à la porte d'une sœur ou d'un frère.

Toutes ces solidarités que l'on ne valorise pas assez tout au long de l'année font de notre société québécoise, une société dont la richesse, par ces actes d'entraide, s'accroît. Notre société a toujours démontré une forte résilience dans les temps durs en favorisant l'exercice des solidarités familiales. C'est pour toutes ces raisons qu'il faut rappeler qu'une société solidaire est propice et nécessaire à l'épanouissement de la solidarité familiale, et, qu'en contrepartie, des familles solidaires produisent une société meilleure. zzz



Marguerite Blais

DOSSIER

Synthèse de l'avis

Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes

par Claire Minguy

Avec l'arrivée à terme de la politique en condition féminine *Un avenir à partager*, dont le troisième plan d'action prenait fin en 2003, mais qui a été prolongé d'une année, la ministre chargée de l'application de la Loi sur le Conseil du statut de la femme (CSF) et responsable du Secrétariat à la condition féminine, M^{me} Michelle Courchesne, confiait au Conseil du statut de la femme (CSF) un mandat à deux volets : définir un concept d'égalité, le plus large possible, applicable dans le contexte québécois et proposer, en s'inspirant de ce concept, les orientations et les axes d'intervention d'une politique gouvernementale. La Ministre indiquait alors son intention de soumettre le tout à une consultation publique, en l'occurrence une commission parlementaire.

Les Québécoises ont, au cours des trente dernières années, accompli des pas de géant vers l'égalité. Ces avancées ont été portées par un mouvement des femmes dynamique et diversifié, regroupant des personnes actives dans le milieu communautaire, dans les syndicats et les universités, dans l'administration publique et le monde politique, réparties sur l'ensemble du territoire. Bien que les femmes du Québec bénéficient aujourd'hui de l'égalité de droit, il reste encore du chemin à parcourir avant de parvenir à l'égalité de fait. À l'évidence, des siècles de discrimination ne peuvent être effacés en quelques décennies d'action, mais il demeure impératif de connaître les zones de résistance et les façons de les percer, ce qui milite en faveur de l'exploration de stratégies nouvelles à ajouter à celles qui existent déjà.

Des obstacles persistants

D'entrée de jeu, il faut rappeler que les discriminations qui touchent les femmes sont souvent amplifiées lorsque s'ajoutent d'autres discriminations, fondées sur l'origine ethnique, l'appartenance à



des communautés autochtones, l'âge, la religion, un handicap physique ou une déficience mentale, l'orientation sexuelle ou la condition sociale.

Plusieurs facteurs expliquent la persistance des écarts entre le statut et les conditions de vie des femmes et des hommes. Ainsi, la maternité est encore un facteur qui interfère sur l'intégration des femmes au travail et ralentit leur carrière, faute de mesures de **conciliation travail-famille** adéquates et d'un partage équitable des tâches familiales et domestiques entre les conjoints. **La responsabilité des parents âgés** vient souvent s'ajouter à la charge de travail des femmes, avec les mêmes effets contraignants.

Sur le plan économique, les inégalités entre les femmes et les hommes sont encore importantes, qu'on considère leur participation respective au marché du travail, leurs conditions de travail, leur accès à la syndicalisation ou leurs revenus. Il semble donc que les avancées remarquables que les femmes ont réalisées **sur le plan de la scolarisation**

ne produisent pas toujours leurs pleins effets dans la sphère publique.

Il faut dire que **la concentration des travailleuses** dans des métiers ou professions moins reconnus parce que traditionnellement féminins, et ce, malgré les efforts déployés pour abolir les ghettos d'emploi et influencer l'orientation scolaire des filles, concourt au maintien des écarts entre les sexes.

La **violence** sous toutes ses formes (agressions physiques, inceste, agressions à caractère sexuel, abus envers les aînées, prostitution, trafic, homicide, etc.) que subissent les femmes constitue un fléau social dont les répercussions sur les victimes sont exponentielles. Les études font de plus en plus le lien entre violence conjugale, inégalité sociale et économique, et domination d'un sexe sur l'autre.

Sur le plan de **la participation aux instances de pouvoir**, les femmes ont fait des progrès importants, mais les avancées ne sont pas les mêmes partout, et il reste beaucoup à faire pour atteindre la parité.

Le contexte politique et social fait apparaître de nouveaux enjeux de société, liés à la mondialisation économique, à la démographie et aux changements dans la gouvernance, qui influencent également la marche vers l'égalité entre les femmes et les hommes.

De plus, certains phénomènes sociaux en émergence apparaissent, à maints égards, comme de nouveaux obstacles à l'égalité. Ainsi, le réseau Internet, bien que porteur de multiples possibilités, facilite aussi la diffusion d'images pornographiques et violentes à l'égard des femmes, le trafic sexuel et la prostitution de femmes et d'enfants, le tourisme sexuel et le commerce d'épouses. La pré-

dominance des valeurs marchandes dans la société et la sexualisation du corps des femmes font aussi naître de **nouvelles formes de stéréotypes sexuels**, qui se traduisent notamment par l'érotisation des toutes jeunes filles. Enfin, une opinion fortement répandue considère que l'égalité pour les femmes au Québec est atteinte, notamment en raison de leur réussite scolaire, et que les difficultés qui demeurent sont davantage de nature privée ou individuelle. Répercutée par les médias, cette opinion rend plus difficiles les revendications contre les discriminations et la violence que subissent encore les femmes.

Une stratégie gouvernementale repensée et élargie

L'état des connaissances accumulées depuis l'adoption, il y a 11 ans, de la politique en condition féminine, tout comme l'émergence de nouveaux éléments de contexte, tant économiques que sociaux ou politiques, invitent à franchir une nouvelle étape pour donner vie aux valeurs d'égalité entre les sexes et de respect des droits des femmes.

Ceci amène le CSF à proposer d'agir en faveur de l'égalité en continuité avec les actions passées, mais en élargissant la perspective. En fait, il s'agit de renouveler le contrat social en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, en ajoutant aux approches qui ont déjà fait leurs preuves. L'intention est que cet engagement soit partagé plus largement et soutenu par davantage d'acteurs, **les femmes ne devant pas être les seules à porter le projet d'une société plus égalitaire selon le sexe.**

L'idéal d'égalité entre les femmes et les hommes suppose la correction des inégalités selon le sexe et l'élimination de toutes les discriminations sur cette base. Cet idéal se manifeste par une égalité de droits, de responsabilités et de possibilités. Il implique que la société soit libérée de la hiérarchisation des rapports sociaux entre les hommes et les femmes et que le sexe ne soit plus un marqueur des rôles sociaux.

Pour y arriver, le CSF estime nécessaire de **réaffirmer la vision de l'égalité** entre les femmes et les hommes qui doit servir d'assise à l'action. Par ailleurs, tout en cherchant à élaborer une **culture de**

l'égalité qui puisse dorénavant traverser l'action gouvernementale et pénétrer l'ensemble des rapports sociaux publics et privés, le gouvernement doit continuer à se donner les moyens de **corriger au quotidien** les inégalités.

Pour y parvenir, le CSF recommande de **miser sur une stratégie** gouvernementale faisant appel à **trois leviers principaux interreliés et complémentaires.**

- **L'approche spécifique** permet de continuer, par un ensemble d'actions concrètes et articulées ciblant les femmes, à prévenir ou à corriger les inégalités qu'elles subissent encore. Toujours nécessaire aujourd'hui, ce premier levier est le plus connu et celui qui a été le plus utilisé jusqu'à maintenant. Il s'appuie sur des interventions en faveur des droits des femmes comme la *Loi sur l'équité salariale*, la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*, les mesures de soutien à l'entrepreneuriat féminin, etc.

- **L'approche transversale** vise à ce que l'appareil gouvernemental intègre, dans ses façons de faire et ses décisions, une préoccupation pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit de s'assurer que les lois, politiques, programmes et services publics dans leur ensemble, et particulièrement ceux qui soulèvent les enjeux les plus importants, favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes ou, du moins, n'y contreviennent pas. Pour ce faire, on recourt à l'approche intégrée de l'égalité (AIE), connue au Québec sous le vocable de analyse différenciée selon les sexes (ADS).

- Enfin, **l'approche sociétale** cherche à faire de l'égalité un enjeu socialement partagé, en interpellant et en mobilisant en ce sens les différents acteurs sociaux et en intégrant davantage les hommes comme sujets et acteurs de cette question. Cette approche permet

d'agir plus directement sur les rapports sociaux entre les femmes et les hommes et d'intervenir plus en profondeur auprès des institutions.

Elle implique des alliances avec des organisations à qui l'État transfère des responsabilités, comme les conférences régionales des élus, les commissions scolaires, les municipalités, en vue de les impliquer plus étroitement dans l'atteinte de l'égalité, tout en continuant de partager cet objectif avec d'autres partenaires, dont les groupes communautaires, les syndicats et les milieux de la recherche. Les hommes et les garçons doivent aussi être amenés à contribuer à l'égalité entre les sexes. Ainsi, leur engagement apparaît crucial pour faire évoluer des questions comme la conciliation travail-famille, la lutte à la violence conjugale et aux agressions sexuelles ainsi que le partage du pouvoir.

Une politique fondée sur sept orientations

Comme suite au deuxième volet du mandat confié au CSF par la Ministre, le Conseil s'est aussi penché sur les orientations et les axes d'intervention que devraient contenir une politique gouvernementale de l'égalité.

Les sept orientations retenues tiennent compte des avancées des Québécoises,



mais aussi des obstacles qui perdurent et, en cohérence avec la stratégie d'intervention proposée, suggèrent que, en complémentarité de l'action du gouvernement, plusieurs acteurs se mobilisent pour accélérer le passage de l'égalité de droit à l'égalité de fait.

D'entrée de jeu, **la transformation des rôles sociaux par la lutte aux stéréotypes et la promotion de valeurs ou de comportements égalitaires** s'est imposée. Tant que les hommes et les femmes seront enfermés dans des représentations traditionnelles des rôles assignés à l'un et l'autre sexe, et tant que sera maintenue la hiérarchisation des modèles sexuels, on ne peut espérer atteindre l'égalité ni dans le domaine privé, ni dans le domaine public.

De l'avis du Conseil, cette question doit être réinscrite au cœur de l'action gouvernementale et redevenir une cible prioritaire pour l'ensemble de la société. En documentant d'abord les manifestations et les effets des stéréotypes sexuels et sexistes ainsi que les stratégies efficaces pour les contrer dans divers domaines, comme l'éducation, la réussite et les choix scolaires ou l'organisation des soins de santé. Puis, en initiant diverses actions, souvent dès l'enfance et dans le milieu scolaire, pour rejoindre les jeunes, favoriser des relations amoureuses égalitaires et soutenir l'apprentissage du rôle parental. L'influence des médias, tout comme celle des milieux des sports et des loisirs, n'est plus à démontrer dans la diffusion des stéréotypes et la construction de l'identité sexuelle : *a contrario*, ces acteurs peuvent contribuer à la promotion de valeurs et de comportements égalitaires.

Par ailleurs, **pour promouvoir l'égalité économique et corriger les inégalités qui persistent**, le Conseil estime nécessaire de continuer de miser sur la formation, encourager la diversification professionnelle et soutenir l'insertion en emploi. Par ailleurs, avec la mondialisation comme toile de fond, il apparaît primordial que les lois du travail tiennent compte des nouvelles réalités, de manière à conserver les acquis législatifs. Aussi, pour maintenir la sécurité sociale et économique des personnes plus vulnérables, il est essentiel d'adapter la protection sociale et la fiscalité, tout en conservant la portée générale des services publics dans les domaines de l'éducation, des services sociaux et de la santé, services qui constituent un prérequis à une insertion durable sur le marché du travail.

Une meilleure reconnaissance de la parentalité et du soutien aux personnes dépendantes ainsi que la mise en place des conditions nécessaires à une articulation des temps sociaux plus harmonieuse constitue également, selon le Conseil, un passage obligé de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La notion de conciliation renvoie nécessairement au partage des responsabilités. Si celui-ci interpelle, bien sûr, les femmes et les hommes à l'intérieur d'une famille, il s'adresse aussi au gouvernement, ainsi qu'à un ensemble d'acteurs sociaux qui sont en mesure d'insuffler le changement de culture: citons particulièrement les entreprises et les syndicats, mais aussi les établissements d'enseignement supérieur pour ce qui concerne la conciliation études-famille, ainsi que les municipalités, les services publics ou commerciaux et les groupes communautaires qui jouent un rôle majeur dans l'adaptation des milieux de vie aux besoins des familles.

Améliorer la santé et le bien-être en s'assurant que les services soient adaptés aux réalités des femmes et des hommes représente un autre défi d'une politique de l'égalité, selon le Conseil.

Pour parvenir à réaliser le délicat équilibre entre la prise en compte des réalités différenciées selon les sexes et l'élimination des stéréotypes sexuels et sexistes, le système sociosanitaire doit passer au crible de l'approche intégrée de l'égalité la planification, l'organisation, l'offre et l'évaluation des services en matière de santé physique, mentale, sexuelle ou reproductive. Ce qui ne dispose pas pour autant de la nécessité d'adopter des mesures spécifiques pour les groupes doublement discriminés en raison de leur origine ethnique ou culturelle, de leur âge ou de leurs limitations d'activités.

Bien sûr, **l'élimination de toute violence infligée sur la base du sexe** demeure aussi au cœur des actions qui peuvent mener à l'égalité des femmes et des hommes. Le gouvernement doit non seulement renforcer ses engagements, comme le soutien aux maisons d'hébergement, mais faire également en sorte que tous, hommes et femmes, se sentent interpellés par cette question et

s'impliquent, chacun à leur niveau, pour la dénoncer et y mettre fin. Le gouvernement doit en outre s'assurer de la concertation et de la mobilisation des ministères et organismes concernés pour contrer ces phénomènes.

L'égalité entre les sexes ne saurait toutefois être achevée si les femmes ne sont pas partie prenante, au même titre que les hommes, aux débats et aux décisions en vue d'orienter les destinées collectives et de façonner les milieux de vie. C'est pourquoi la sixième orientation traite de **l'exercice du pouvoir, politique et économique, et de la participation sociale, en toute égalité**.

Et puisqu'il s'agit d'un avis sur les priorités d'une politique gouvernementale, la dernière orientation, et les axes d'intervention qui l'assortissent, abordent la question centrale de **l'ancrage de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du gouvernement** et de sa traduction en moyens d'action. Pour être efficace, cet engagement doit non seulement être celui du gouvernement central, mais également des parlementaires et, dans le contexte de la décentralisation des pouvoirs, des instances régionales. Et pour concrétiser la volonté du gouvernement de responsabiliser les acteurs sociaux, il est aussi proposé de créer une Table des partenaires de l'égalité, un forum permanent de partage d'expériences, de concertation et de mobilisation sur cet enjeu de société.

Même si l'État, en tant que dépositaire des valeurs sociétales communes, détient un rôle central dans la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes, il ne saurait être question qu'il en porte seul la responsabilité. Il doit recourir aux ressources dont il dispose pour que cette valeur devienne la base d'un nouveau contrat social qui interpelle toutes les composantes de la société québécoise.

Au moment où le Québec fait face à des défis parmi les plus exigeants, en raison notamment de la mondialisation et des bouleversements démographiques, tout doit être mis en œuvre pour que les femmes comme les hommes puissent développer leur potentiel et participer pleinement au développement du Québec et de ses régions. zzz

Entrevue

PAR MICHEL MOREL



Diane Lavallée, présidente du Conseil du statut de la femme

L'égalité est un facteur de développement social!

Le CSF a rédigé un avis qui sert de document de consultation par le gouvernement en vue d'une éventuelle politique de l'égalité, qui viendrait remplacer l'actuelle politique de condition féminine. Qu'y a-t-il de nouveau dans le projet que vous proposez?

D.L. : Il se démarque de ce qui a été proposé jusqu'à maintenant sur deux points majeurs.

Identifiant le passage de l'égalité de droit à l'égalité de fait comme l'étape la plus fondamentale à franchir pour mettre un terme aux discriminations fondées sur le sexe, le Conseil estime qu'on doit ajouter à nos stratégies habituelles un **volet « sociétal »** qui invite un vaste éventail d'acteurs sociaux et aussi des hommes à mettre l'épaule à la roue pour la construction d'une société égalitaire pour les femmes et les hommes. Il nous apparaît, par exemple, que certains dossiers doivent dorénavant reposer sur une collaboration plus étroite entre les femmes et les hommes pour susciter des changements profonds et durables de nos façons de vivre ensemble. Je pense notamment à la conciliation famille-travail où un meilleur partage des responsabilités passe nécessairement par un plus grand investissement des pères. Mais on pourrait aussi citer l'élimination des stéréotypes et de la violence ou le partage du pouvoir.

Ceci étant dit, nous estimons toujours nécessaire de maintenir une approche visant à corriger expressément les discriminations que continuent de subir les femmes. Enfin, nous demeurons convaincues de la nécessité de poursuivre et même de renforcer l'examen transversal des politiques et programmes gouvernementaux pour nous assurer, dès

leur élaboration, qu'ils ne sont pas porteurs d'inégalités entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, parmi les sept orientations sur lesquelles nous invitons le gouvernement à fonder la politique de l'égalité, nous en consacrons une à **l'ancrage** de cette question au sein même de l'appareil gouvernemental. C'est une première. À la lumière du bilan des précédentes politiques gouvernementales et à l'analyse des expériences étrangères, il ressort qu'une des conditions fondamentales pour que soient réalisés de véritables progrès en matière d'égalité est un engagement ferme et concret des plus hautes autorités gouvernementales. C'est pourquoi le CSF demande au gouvernement de doter l'appareil gouvernemental des ressources nécessaires à la réalisation de l'égalité, notamment en prévoyant, dans un contexte de décentralisation, de pourvoir aussi les régions. Également, nous croyons que les indicateurs permettant d'évaluer la progression vers l'égalité et les mécanismes de reddition de comptes des ministères et organismes engagés dans cette démarche doivent être mieux définis.

En quoi ce projet cadre-t-il avec les grands enjeux identifiés par le gouvernement en matière de démographie et de finances publiques?

D.L. : À notre sens, l'accroissement de la production de la richesse, dans un contexte de vieillissement de la population, tout comme le renouvellement démographique passent inévitablement par une pleine participation sociale et économique des femmes qui repose, évidemment, sur l'égalité des sexes.

En effet, de plus en plus d'études confirment le fait que les pays qui s'en tirent le mieux en terme de dynamisme économique et de natalité sont ceux qui soutiennent une plus grande participation des femmes au marché du travail et qui, **en même temps**, réduisent les coûts associés à la maternité et aux soins aux proches en adoptant une organisation sociale et des mesures favorables à l'égalité économique entre les femmes et les hommes.

On doit reconnaître que les familles à double revenu sont des moteurs importants de la création d'emplois. En plus de disposer d'un pouvoir de consommation accru, elles suscitent une demande de substituts aux biens et services traditionnellement produits au sein de la famille : services de garde, soins aux proches dépendants, services d'entretien ménager ou horticole, activités culturelles et de loisirs, etc. Bref, il apparaît maintenant de plus en plus clair que l'entrée des femmes sur le marché du travail, loin de créer du chômage, a plutôt été créatrice d'activités économiques.

Par ailleurs, une récente étude du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille révèle qu'il existe des liens évidents entre les niveaux de fécondité observés dans certains pays et la présence de mesures facilitant la présence des femmes au travail ainsi que un meilleur partage des responsabilités au sein des familles. Bref, il est plus plausible que les couples réalisent leur désir d'enfant lorsque des conditions favorables sont réunies.

En quoi l'égalité des femmes et des hommes est-il un instrument de développement social pour le Québec?

D'abord, l'égalité est un facteur de développement social parce qu'elle permet

de réduire la pauvreté. En effet, les conditions socioéconomiques des femmes sont de façon générale inférieures à celles des hommes, et ce, principalement en raison de :

- leurs difficultés sur le marché du travail qui découlent largement de leur concentration dans certains métiers et professions dont les conditions de travail sont moins favorables (salaires inférieurs, temps partiel, régime atypique, faible syndicalisation);
- leur plus grande part de responsabilité auprès des enfants et des proches qui interfère sur leur participation au marché du travail avec des conséquences, non seulement sur leur actuelle intégration en emploi (cheminement de carrière en dents de scie, moins de possibilité de promotion et de formation en emploi), mais dont les conséquences se feront sentir sur leurs revenus de retraite.

Dans ces circonstances, voir à la diversification des choix de carrière des filles et des garçons, maintenir le cap pour l'amélioration des conditions de travail dans les secteurs occupés majoritairement par des femmes, assurer un meilleur partage des responsabilités familiales, etc., c'est faire reculer la pauvreté et contribuer au développement social.

Par ailleurs, on convient que le développement social passe aussi par l'amélioration de la participation des citoyennes et des citoyens à la détermination du projet de société et à sa réalisation. Or, on ne saurait y parvenir sans améliorer le partage du pouvoir entre les femmes et les hommes et sans s'assurer que toutes les personnes disposent des conditions propices à soutenir leur participation sociale.

Enfin, sur le plan individuel, l'une des conditions essentielles au développement social est que chacune et chacun puisse réaliser son potentiel et voir sa contribution à la société reconnue. À notre sens, pour atteindre cet objectif, on doit éliminer les stéréotypes sexuels et sexistes et s'engager dans une transformation des rôles sociaux visant l'égalité entre les sexes.

Es-ce que vous vous êtes inspirées d'expériences ailleurs dans le monde?

D.L. : Oui bien sûr. Quand la Ministre nous a confié ce mandat, nous avons tenté de voir ce qui se faisait de meilleur dans le domaine de l'égalité. Ceci nous a évidemment conduit à nous tourner vers les pays nordiques, reconnus comme un modèle en la matière, mais aussi vers d'autres pays européens qui ont pris des initiatives dignes de mention comme la France ou l'Espagne qui effectue actuellement un rattrapage formidable. Nous avons aussi consulté de nombreuses productions de l'Union européenne et même des Nations Unies qui a notamment examiné l'importance et les modalités de la contribution des hommes et des garçons à la construction de rapports plus égalitaires avec les femmes.

Tout en ayant en tête qu'on ne peut transposer bêtement ce qui se fait dans un autre pays dont le contexte sociopolitique et culturel diffère du nôtre, nous avons tout de même puisé certains exemples, en Suède et au Danemark, pour favoriser un meilleur partage des responsabilités parentales où nous nous sommes laissées inspirer par la *Charte de l'égalité entre les femmes et les hommes*, dont s'est dotée la France, pour élargir le bassin des acteurs sociaux, - syndicats, entreprises ou municipalités -, qui s'engagent à cet égard.

Vous dites que la stratégie proposée permettra de passer de l'égalité de droit, assurée maintenant par la Charte et par nos lois, à l'égalité de fait, ce qui commande des changements profonds de mentalité. Le Québec est-il prêt à passer à cette étape?

D.L. : Le Québec est déjà bien engagé sur la voie de l'égalité, comme en font foi de nombreux acquis. Il faut maintenant instaurer une culture de l'égalité pour provoquer des changements durables qui seront d'ailleurs bénéfiques pour l'ensemble de la communauté. En

effet, en assurant la participation pleine et entière des femmes et des hommes, en éliminant les carcans rigides des stéréotypes qui emprisonnent les femmes,



mais aussi les hommes, en favorisant un meilleur partage des responsabilités dans la vie privée, la société toute entière ne s'en portera-t-elle pas mieux?

Il est malheureusement de bon ton, sur certaines tribunes, de s'attaquer à la rectitude politique en remettant en question les mesures mises en place pour soutenir l'avancement de **tous** les groupes discriminés. Nous sommes persuadées qu'il ne s'agit que d'opinions marginales. À preuve, lors de la célébration des 30 ans du Conseil nous avons été en mesure de constater, à l'occasion d'un sondage, que les Québécoises et les Québécois sont attachés à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, dans les sociétés démocratiques et progressistes, l'État a un devoir de sensibilisation et de mobilisation autour des questions de justice sociale. Il lui appartient de proposer des débats et des projets susceptibles de faire évoluer la société.

C'est la première fois dans l'histoire du Québec que l'égalité des sexes sera discutée en commission parlementaire, et ce, sur les bases du document du Conseil. Toutes et tous sont conviés à se prononcer sur la nature d'un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le débat est lancé... zzz

C'EST VOUS QUI LE DITES!

Les opinions formulées ici sont celles du signataire et n'engagent en rien la revue Développement social et ses partenaires. La rédaction.

Poursuivre la démarche vers l'égalité entre les hommes et les femmes

Nicole Boily, présidente

Nicole Boily fut présidente du Conseil de la famille et de l'enfance jusqu'à l'an dernier. Par le passé, elle a aussi assumé des responsabilités importantes en matière de condition féminine. Actuellement, elle préside le Conseil des montréalaises.

Je crois que nous sommes à un point tournant en ce qui a trait au dossier de la condition de vie des femmes et de l'approche égalité entre les hommes et les femmes. Avec le passage au 21^e siècle, une réflexion renouvelée sur le sujet était nécessaire. Mais attention, même si au Québec des changements majeurs sont intervenus pour l'amélioration de la condition de vie des femmes en termes de reconnaissance, de participation à la vie citoyenne, d'accession au marché du travail etc, il ne faut pas occulter la nécessité de poursuivre la démarche vers l'égalité entre les hommes et les femmes.

Nous ne devons pas négliger la présence d'acquis substantiels, je puis en témoigner en vertu de mon âge, mais la situation reste fragile. De plus, il reste beaucoup à faire particulièrement en ce qui a trait aux changements de mentalités dans les domaines de l'équité en emploi, du partage équitable des tâches entre conjoints et de la présence des femmes dans les lieux de pouvoir économiques et politiques.

Ce qui me frappe, encore aujourd'hui, c'est l'importance d'un discours, si favorable en apparence, à cette égalité entre les hommes et les femmes, mais qui n'est souvent qu'une façade. Et combien la réalité est différente! La défense des droits des femmes demeure, dans beaucoup de milieux majoritairement masculins, un objet de rigolade, d'anecdotes mesquines ou d'indifférence. En somme, ce sont des discussions futiles en regard de problèmes sérieux de développement économique, d'environnement ou de management.

Même dans nos administrations publiques où le dossier des femmes a ses défenseurs, on peut se rendre compte qu'il est souvent considéré comme marginal mais un mal nécessaire en vertu des actions vigoureuses des groupes de femmes et du *politically correct*. A titre d'exemple, je soulignerai les difficultés rencontrées pour obtenir des données et des analyses différenciées selon le sexe. Les avancées qui ont pu se concrétiser l'ont été grâce à la solidarité, à la ténacité des femmes.

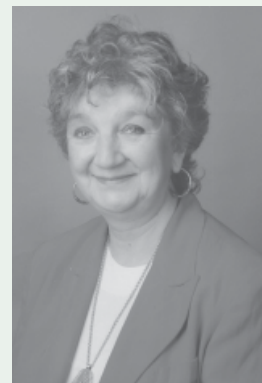
En tout état de cause, il demeure important et nécessaire que les femmes puissent conserver des lieux spécifiques où elles pourront ensemble se pencher sur leurs besoins et les étapes à franchir.

Par ailleurs, je suis très inquiète en observant une tendance actuelle qui nous entraîne vers une vision idyllique de la marche vers l'égalité entre les hommes et les femmes. Le chemin parcouru est réel mais ne soyons pas naïves, de profonds changements de mentalité sont à venir si l'on considère l'ensemble de la population.

Ce qui m'inquiète dans la position du CSF, c'est que l'on mise un peu trop sur les acquis et que l'on risque de négliger le besoin impérieux de conserver des institutions comme le Conseil qui ont été si durement gagnées. Attention, il ne faut pas diluer la réalité spécifique des femmes.

Malgré ce qui précède, je n'ai nullement une vision pessimiste de l'avenir et je n'ai pas la volonté d'exclure un travail en commun

avec nos compagnons. En effet, nous nous retrouvons dans de nombreux lieux de la société civile, hommes et femmes, groupes communautaires, partis politiques, syndicats, milieux de travail, où ensemble nous militons en faveur de l'égalité.



Nicole Boily

Il y a par ailleurs, un sujet qui nous rassemble plus particulièrement c'est celui de la conciliation famille travail. C'est un domaine de préoccupation commun où nous devons absolument travailler conjointement à revendiquer une reconnaissance d'une responsabilité collective. De plus, il est majeur que la société reconnaisse le rôle des pères dans la famille. A cet égard, les congés de paternité et les congés parentaux incluant les pères sont une priorité.

En terminant, je dirais que l'avenir est ouvert, qu'il est important que l'on brise les cloisonnements entre hommes et femmes, que les liens soient plus étroits entre nous et favorisent une véritable égalité et équité. Nous sommes distincts et le demeurerons. C'est à une reconnaissance et son application que nous aspirons toutes. Il faut nous permettre et nous assurer des institutions spécifiques comme le CSF ou le Conseil des montréalaises qui sauront mieux définir les besoins et les réalités des femmes pour un avenir meilleur pour tous, hommes et femmes. zzz



Entrevue

PAR RÉAL BOISVERT

Guy Corneau, animateur et conférencier

L'égalité respectueuse des différences

Auteur prolifique, animateur et conférencier reconnu, Guy Corneau est également un homme engagé socialement. Il est fondateur de Réseau Hommes Québec et de Réseau Femmes Québec dont la formule s'est répandue dans plusieurs pays francophones. C'est à ce titre que nous l'avons interrogé, cela en lien principalement avec les récentes orientations du Conseil du statut de la femme concernant la question de l'égalité.

La première orientation de l'avis du CSF sur l'égalité propose de combattre les stéréotypes sexistes afin de favoriser la transformation des rôles sociaux. Qu'en pensez-vous ? En quoi est-ce que ça a de l'importance dans une société ?

G.C. : Laissez-moi d'abord insister sur le problème des stéréotypes. On ne répètera jamais assez à quel point les hommes en sont les premières victimes. L'image de l'homme fort, héroïque et sans peur enferme les hommes dans une sorte de carapace qui, à la longue, les étouffe littéralement. C'est un conditionnement qui remonte à l'enfance. Il est en effet mal vu qu'un homme demande de l'aide. On lui apprend qu'il doit endurer son mal, ne pas pleurer, ne pas confier sa peine à d'autres. Tout ce reflux contenu en silence finit un jour ou l'autre par déborder, sinon exploser. C'est une souffrance qui se retourne invariablement contre les autres, hommes ou femmes, et contre l'homme lui-même au premier chef.

L'image de l'édifice exprime bien ce que je veux dire. Un immeuble de vingt étages par exemple exige une structure qui doit être solide. À cet effet, il doit être construit avec des matériaux robustes. En principe un tel édifice est fait pour durer pendant des dizaines et des dizaines d'années. Mais s'il est mal ventilé, si l'eau qui s'accumule à l'intérieur par effet de condensation ne peut pas s'évaporer, alors il sera

aux prises avec un problème de moisissures qui le condamnera à brève échéance et qui surtout pourra engendrer de graves problèmes de santé aux personnes qui l'habitent. Il en va de même pour l'homme. En tant qu'être humain son espérance de vie peut être sans cesse repoussée. Sauf que, pour la plupart des hommes, les sentiments arrivent mal à s'exprimer. Les émotions ne sont pas ventilées. Cela finit par atteindre la structure corporelle entière. Le cœur est le plus souvent atteint. N'est-ce pas là en partie une explication qui rend compte du fait que les hommes meurent plus jeunes que les femmes ?

Oui, tout ce qui permet de combattre le stéréotype de l'homme retranché dans l'image de quelqu'un d'invulnérable est souhaitable. À ce titre le CSF a raison de s'attaquer à cette question.

Est-ce si important par exemple que des femmes investissent des métiers traditionnellement masculins et d'avoir plus d'hommes éducateurs en garderie ou enseignant au primaire ?

G.C. : Absolument ! Sauf que la pente est raide. Pourquoi les hommes n'investissent pas le territoire des métiers féminins ? Parce que ce sont des territoires qui sont déclassés socialement. Pour un homme, travailler en garderie c'est peu valorisant. C'est même perdant. Le contraire ne s'applique pas. C'est valorisant pour une femme d'occuper un mé-

tier traditionnellement dévolu à un homme. Beau paradoxe ! L'égalité permet d'aller dans les deux sens. Il faut non seulement que les femmes investissent les territoires masculins, mais il faut que les hommes en fassent autant du côté des chasses gardées féminines. C'est la seule façon de briser les rapports de force symboliques qui octroient une valeur différenciée aux métiers, cela selon qu'ils soient exercés par les hommes ou les femmes. Et pour y arriver, ça prend presque une révolution copernicienne. Peut-être que c'est ce qu'est en train de préparer le CSF avec le concept d'égalité...

Faire de l'égalité un enjeu porté socialement par les hommes et par les acteurs socio-économiques, est-ce une solution porteuse de succès ? La 3e orientation du document du CSF suggère des mesures pour favoriser la conciliation travail-famille, dont des congés parentaux réservés aux pères. Est-ce une avenue prometteuse pour un meilleur partage des responsabilités familiales ? Pourquoi est-ce important ?

G.C. : Prenons le cas de l'égalité salariale. Il n'y a encore rien d'acquis. Il faut régler ça une fois pour toute ! Ne croyez-vous pas que certains acteurs économiques sont un peu lents à réagir ? Si ces derniers portaient davantage, comme vous le dites, cet enjeu, la question serait sans doute réglée depuis longtemps. Mais il y a plus. Il faut tendre vers l'égalité sociale de fait. La conciliation travail/famille par exemple, ce n'est pas seulement pour les femmes. Même chose pour les congés parentaux. Ce n'est pas réservé aux femmes. Ces dispositions sociales sont prometteuses parce que plus les hommes s'occuperont des enfants, plus notre société progressera au plan humain. De la
(suite en page 16)

Entrevue

PAR MICHEL MOREL



Francine Pelletier, journaliste

Comment l'égalité entre les hommes et les femmes s'inscrit-elle dans le développement social et économique?

F.P. : On sait depuis longtemps, au moins depuis la participation des femmes à l'effort de guerre 1939-45, que l'égalité des sexes se traduit en bénéfices socio-économiques importants. En bref : une main-d'œuvre accrue, un PIB à la hausse, pour ne rien dire de toute une catégorie de citoyennes mieux intégrée à la vie commune et plus adaptée aux exigences du monde moderne. C'est toute la société qui en bénéficie.

Plus près de nous, la guerre en Afghanistan nous a donné l'exemple à ne pas suivre. Plus les femmes sont sans droits, plus une société dépérit. Cette guerre aura eu l'immense mérite de poser l'émancipation des femmes comme désormais la mesure la plus sûre de l'évolution d'une société. Voyez comment les femmes sont traitées, en d'autres mots, et vous verrez immédiatement de quel genre de société il s'agit.

Mais il ne faudrait quand même pas se féliciter trop vite. A mon avis, le grand piège pour les sociétés dites émancipées comme la nôtre, c'est de se fier à ce qu'on voit. À plus forte raison parce que nous vivons dans une société où l'image domine la parole. Or les images qu'on nous renvoie aujourd'hui sont celles de femmes sûres d'elles, bien dans leurs corps, sexuellement attirantes, menant une vie extrêmement active. Des battantes, en d'autres mots, qui n'ont rien à envier aux hommes. Au contraire, si on se fie à ce qui est souvent exprimé depuis 10 ans, ce sont plutôt les hommes aujourd'hui qui seraient à plaindre.

À mon avis, il faut se garder de ce genre d'interprétation un peu hâtive. Cela ne

veut pas dire que les hommes ne devraient pas être inclus dans la conquête de l'égalité ou, même, le nom et/ou mandat du Conseil du statut de la femme changés pour mieux refléter le contexte d'aujourd'hui. (C'est vrai que le nom du CSF, sinon le mandat, fait vieux).

Mais commençons, au moins, par comprendre ce qui se passe vraiment. Facile à dire, difficile à faire. Car la condition des femmes est dans une phase plus difficile à cerner aujourd'hui qu'à ses débuts. Il est beaucoup plus facile de légiférer contre la discrimination pure et dure, en d'autres mots, que d'encourager la participation des femmes en politique où elles sont étonnamment peu nombreuses, encore aujourd'hui. C'est-à-dire de changer certaines attitudes dont, parfois, celles des femmes elles-mêmes.

Je dois dire que la série documentaire que je viens de terminer sur les femmes et la sexualité — sujet pourtant réjouissant si on se fie aux images médiatiques — m'a énormément ouvert les yeux sur le peu de confiance que les femmes entretiennent vis-à-vis elles-mêmes. On a beau être femme médecin, ingénieure, écrivaine, en d'autres mots, ça ne change pas nécessairement l'image qu'on a de soi. Pour les femmes, le paysage extérieur a changé de but en blanc depuis 30 ans. Le paysage intérieur, par contre, a-t-il évolué tant que ça?...

Comment le projet proposé par le CSF s'inscrit-il dans l'évolution de la société québécoise?

F.P. : Le CSF cherche à impliquer les hommes dans la marche vers l'égalité. C'est le nouveau fer de lance. Qui peut être contre? De la même façon que la photo d'onze hommes connus, publiée à la veille du 15^e anniversaire de la tuerie de

Polytechnique, est une initiative extrêmement bienvenue en ce qui concerne la violence faite aux femmes, la participation des hommes au mouvement des femmes est absolument nécessaire. Certaines diront que les hommes, de bonne volonté du moins, y sont déjà. Et pour les autres, on repassera.

Personnellement, je ne crois pas que la participation des hommes soit suffisante, loin de là. Et je déplore, comme bien d'autres, que le féminisme soit encore perçu comme le refuge de vieilles enrégées hâisseuses d'hommes. Est-ce la faute du discours féministe des premières heures dépeignant trop souvent les hommes comme des « cochons »? Ou est-ce la faute des hommes eux-mêmes qui n'ont que faire d'un mouvement qui les dépossède de certains atouts? Sans doute un peu des deux. Toujours est-il que l'absence des hommes tarde à être corrigée. Mieux vaut tard que jamais.

Mais cette nouvelle orientation découle-t-elle vraiment des meilleures intentions? Ou est-ce seulement une façon de noyer le poisson? Comme d'autres féministes, sans doute, impossible pour moi de ne pas sentir un certain malaise devant ce nouvel objectif. En partie parce que l'initiative vient du gouvernement Charest, foncièrement conservateur, mais aussi parce que l'avis du CSF explique très peu pourquoi il faudrait aujourd'hui inclure les hommes dans la démarche féministe. Ça sent la commande, en d'autres mots.

Le danger c'est qu'on peut tout mettre dans l'idée d'égalité « élargie ». On pourrait décider, par exemple, de financer davantage les associations qui s'occupent d'hommes violents — ce qui est très bien puisque femmes et hommes bénéficieraient d'une telle mesure. Mais on pour-



rait aussi miser sur les questions masculines de l'heure : le suicide et le décrochage scolaire. Bien que très valables, ces préoccupations ne font pas partie intégrante d'une démarche d'égalité, cela ne ferait que dissiper des ressources déjà trop limitées.

En d'autres mots, l'ouverture sur les hommes sera bienvenue en autant qu'elle ne servira pas d'excuse pour couper les vivres aux groupes de femmes existants, qui ont encore bien du pain sur la planche, disons-le, ou même au CSF lui-même.

Il en va de même pour les nouvelles structures proposées par le CSF : une Commission parlementaire et une Table des partenaires de l'égalité. Ce sont d'excellentes idées mais encore faut-il savoir précisément de quel mandat il s'agit, ou encore, qui siègera à ces conseils? Après tout, comme le faisait remarquer Josée Boileau du Devoir, la création des conférences régionales des élus, autre initiative du gouvernement Charest, a eu comme résultat une réduction de la participation des femmes. Il ne faudrait pas, ici aussi, que l'imposition de nouveaux modèles travestissent l'objectif d'égalité. Il faudrait également tenir ces nouveaux conseils à des résultats concrets : une représentation accrue des femmes dans toutes les instances représentées, par exemple.

Quels sont les obstacles les plus cruciaux à l'égalité et comment l'avis du Conseil apporte-t-il des solutions?

F.P. : Les femmes ont aujourd'hui la même éducation et, par conséquent, les mêmes chances que les hommes. Du moins, en

principe. Elles sont d'ailleurs majoritaires dans plusieurs disciplines universitaires ce qui laisse croire que les femmes prendront bientôt le relais des hommes comme « sexe dominant ». Plusieurs, en tout cas, le croient.

Mais, alors, comment se fait-il qu'il y a encore aujourd'hui très peu de femmes à des postes de direction? Qu'elles gagnent presque toujours moins que leurs vis-à-vis masculins? Qu'elles sont étonnamment peu nombreuses en politique? (Il y a plus de femmes ingénieures aujourd'hui que de politiciennes.) Qu'il y a toujours autant de femmes battues?...

La maternité est bien sûr un facteur déterminant. Du moins, en ce qui concerne l'avancement professionnel. Le « soutien à la parentalité » proposé par le CSF est donc, à mes yeux, une mesure très importante. À plus forte raison s'il s'agit d'encourager les hommes à jouer leur rôle de pères. Voilà un objectif non seulement très cohérent avec la nouvelle orientation proposée mais, aussi, très progressiste.

La découverte de la paternité est le changement le plus notable chez les hommes depuis 30 ans. C'est aussi la chose qui les rend le plus comme des femmes. Plus encore que de partager les mêmes bancs d'école, ou les mêmes emplois, s'occuper des enfants « féminise » les hommes en les rendant plus attentifs aux besoins des autres. Et, aujourd'hui, ils en réclament!

Voilà donc une féminisation acceptable, voire admirable, aux yeux de tous et de toutes. Il faut l'encourager par tous les moyens. D'autant plus que l'absence des hommes au sein du mouvement des femmes est en grande partie due à un refus de se voir, justement, féminiser. Pour une majorité d'hommes, les « affaires de femmes » n'étaient pas leur tasse de thé. Et qui pourrait dire qu'ils avaient entièrement tort?

Il y a un autre facteur qui explique pourquoi les femmes n'ont pas encore atteint l'égalité. C'est un facteur beaucoup plus surnois que la maternité parce que beaucoup moins quantifiable. On a peine à le montrer du doigt. Il s'agit d'une attitude, plutôt que d'une condition, répandue assez également, je dirais, entre les hom-

mes et les femmes : le fait que les femmes sont souvent perçues comme moins « crédibles ».

Moins crédibles ne veut pas dire moins talentueuses, moins formées ou même, moins assurées. Crédibilité veut dire inspirer (ou pas) confiance. C'est posséder un je-ne-sais-quoi d'autorité. C'est une qualité qui est rarement requise explicitement, lors de l'embauche, mais qui joue, j'en suis sûre, en défaveur des femmes.

Prenez un domaine que je connais bien : la télévision de Radio-Canada. La télévision publique s'est montrée particulièrement sensible à l'avènement des femmes (certainement plus que d'autres médias) et, dès la fin des années 80, embauchait en nombre presque égal, hommes et femmes. La SRC offre même une garderie sur place depuis plusieurs années. Bref, c'est un endroit tout désigné pour que les femmes gravissent les échelons et y laissent leur marque. Seulement, là aussi, les femmes sont généralement absentes de la haute direction et, à l'antenne, elles ont perdu du terrain, ces dernières années, plutôt que d'en gagner.

La ré-embauche de Bernard Derome au téléjournal, plutôt que Céline Galipeau, est un bon exemple de cette crédibilité accrue qu'on semble accorder d'office aux hommes. Récemment, on apprenait aussi que les femmes à Radio-Canada gagnent moins que leurs collègues masculins, ce qui est plus surprenant encore. Car les journalistes de SRC, rendus à un certain niveau, négocient une partie de leur salaire. Ce qui veut dire que les femmes ont elles-mêmes contribué à se payer à rabais. En partie par ignorance, sans



doute, de ce que gagnaient leurs collègues masculins mais en partie aussi parce qu'elles n'osaient pas exiger leur dû.

Malgré d'énormes changements dans les conditions de vie des femmes depuis 30 ans, il y a des choses qui ne changent pas vite : la confiance en soi, trop souvent chancelante chez les femmes. Ce qui contribue, bien sûr, à donner un avantage aux hommes sur la place publique.

A mon avis, il y a un autre facteur, plus inusité encore, qui complique la situation des femmes, et qui alimente la perception d'un manque de crédibilité : la sexualité féminine. De la même façon que les hommes colportent une crédibilité intrinsèque, les femmes, elles, de 15 à 55 ans, colportent une sexualité intrinsèque. Du moins, pour la grande majorité d'entre elles. C'est d'autant plus vrai aujourd'hui alors qu'on assiste à une sexualisation à outrance du féminin.

Or, la sexualité — qui est un pouvoir, le seul que détenaient les femmes pendant longtemps — ne fait pas bon ménage avec le pouvoir proprement dit. Par conséquent, les femmes y sont rarement admises et quand elles y sont, c'est qu'elles ont su se « neutraliser », adopter une allure quelque peu masculine à la Margaret Thatcher.

Il faut se demander maintenant comment on fait pour déjouer une situation aussi complexe, aussi profondément intériorisée. L'avis du CSF y fait référence en parlant de « transformation de rôles sociaux et lutte aux stéréotypes ». Cette orientation est de loin la plus importante, il va sans dire, mais la présentation aurait gagné en acuité en étant plus pointue, plus au fait de l'évolution actuelle. A mon avis, on ne dit pas assez comment, sous des dehors souvent reluisants, les mentalités tardent à vraiment changer. Et comment les femmes ont aussi leur part de responsabilités là-dedans.

Avant d'en appeler aux « approches intégrées » et au modèle suédois, ne faudrait-il pas procéder à une analyse en règle de la situation québécoise? Et ne serait-ce, là, le passage obligé d'une éventuelle Commission parlementaire? zzz

Simplifier la vie des organismes communautaires : à quel prix ? (suite de la page 5)

générales des membres. Elle supprimerait également l'obligation d'énoncer les objets de l'organisme dans une charte, confinant plutôt ces derniers à une définition incluse aux règlements généraux, désormais d'ordre privé. Elle permettrait aux associations d'émettre du capital associatif. Cette réforme introduit la notion du capital associatif et de rendement sur le capital en fonction des bénéfices réalisés ainsi que la possibilité de prêts à des personnes liées à l'association. En somme, la proposition gouvernementale introduit une logique difficilement conciliable à celle dictée par la solidarité et, dans une certaine mesure, privatise le social.

Déjà en 1996, le gouvernement du parti québécois lançait une consultation restreinte auprès de 23 organismes nationaux sur les modifications apportées à la Loi sur les corporations sans but lucratif. Huit ans plus tard, cette réforme est ressuscitée par le gouvernement libéral et s'inscrit dans le cadre des actions retenues dans le plan d'action « afin de simplifier les pratiques gouvernementales, de clarifier le statut des organismes communautaires, de reconnaître pleinement ce qu'ils sont et de bien appuyer leur fonctionnement ». Initialement fixée au 3 décembre 2004, la date de dépôt

des commentaires écrits est reportée au 4 février 2005, suite aux pressions exercées par le mouvement communautaire et associatif.

Il s'agit donc, encore là, d'intentions louables qui malheureusement risquent davantage de nuire que d'aider véritablement les organismes communautaires. Pourtant, comme le dit si bien Michel Venne dans son éditorial du 20 décembre 2004 (*Le pouvoir communautaire*), « Aujourd'hui le gouvernement est tenté de circonscrire ce mouvement en gelant ses budgets et en rationalisant ses activités. C'est une erreur. Les 500 millions versés chaque année à 5000 groupes communautaires sont une aubaine et l'on devrait chercher des moyens d'accroître et de consolider ces réseaux devenus un actif pour le Québec, une voie de développement et d'amélioration de notre mieux-être individuel et collectif. Un créneau d'avenir. Aura-t-on assez de vision pour le reconnaître? » Espérons que ce message soit entendu par les autorités concernées! zzz

1. On peut consulter le rapport du Comité aviseur, « L'Analyse du Plan d'action en matière d'action communautaire et du Cadre de référence en matière d'action communautaire, sur son site internet : www.comavis-aca.org

Entrevue avec Guy Corneau (suite de la page 13)

même façon, et j'en ai la conviction, plus les hommes investiront la sphère dite domestique, plus les rapports sociaux seront des rapports d'entraide et de solidarité avant d'être des rapports de compétition et d'exploitation.

En terminant, toujours au sujet de l'égalité homme-femme, pourquoi ne pas avoir mis sur pied, plutôt que deux réseaux parallèles, un seul réseau d'hommes et de femmes qui se consacrent mutuellement à l'entraide et à la réflexion ?

G.C. : Les groupes d'hommes et les groupes de femmes encouragent la pratique de la parole et de l'écoute par rapport au ressenti. Ces groupes créent un lieu d'apprentissage dégagé le plus possible des opinions et des jugements de valeur, libre

également des jeux de séduction et des méfiances qui existent parfois entre les sexes. Entre eux, les hommes sont moins gênés d'explorer qui ils sont et d'exprimer l'avouable comme l'inavouable. Il en est de même pour les femmes entre elles. L'expérience des personnes qui font partie de ces groupes depuis plusieurs années nous montre qu'elles ont grandement amélioré leur capacité d'intimité avec elles-mêmes comme avec les autres dans leur vie.

Comme quoi l'égalité tient avant tout dans le respect des différences...

G. C. : Si vous voulez. Encore que l'égalité et le respect des différences passent à leur tour par une réflexion constante sur soi et sur les rapports que l'on entretient avec les autres. zzz



Entrevue

PAR MICHEL MOREL

Michaëlle Jean, journaliste

Comment l'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit-elle dans le développement social et économique d'un pays?

M.J. : Ce qui est fondamental dans le combat mené par les femmes pour leur émancipation et dans toute la mouvance féministe, c'est que chacune des revendications et tous les gains arrachés auront permis à la société tout entière de faire un bond en avant dans la marche vers le progrès et vers l'humanisation du monde. Autrement dit, quand les femmes exigent le respect de leur intégrité physique et psychologique, c'est l'ensemble des citoyens qui tire bénéfice de la réflexion sur le sens de la dignité humaine, le sens des rapports des uns aux autres. Que les femmes forcent le débat sur des questions telles que l'équilibre travail-famille, l'équité salariale, la nécessité de lutter contre la pauvreté, l'augmentation du salaire minimum, la reconnaissance de la réalité parentale et de toutes les problématiques qui en découlent, l'application et l'excellence aux études, la liberté de choix et de mouvement, l'égalité dans les opportunités comme dans les aspirations, c'est la société tout entière qui est du coup mise face à des choix cruciaux et face à l'obligation d'être au clair sur ses principes fondamentaux. Il n'y a pas une seule des luttes menées par les femmes qui n'ait eu pour effet d'enrichir la vision citoyenne. Et l'ajout d'une voix au chapitre, celle des femmes qui sont désormais plus que la moitié du monde, ne peut et ne pouvait être que profitable au sens où elles sont porteuses de nouvelles perspectives, parfois d'une autre façon de faire et de penser, elles sont des forces vives et créatrices dont un pays ne saurait se passer pour son développement social et économique. Et même dans les pays en voie de dévelop-

pement, la plus grande partie de l'économie, celle de la survie, du «système D», de l'informel parce que non reconnu et non soutenu, repose presque essentiellement sur l'ingéniosité, la débrouillardise, le courage et les sacrifices quotidiens des femmes. Elles sont les colonnes du temple même, voire surtout, lorsqu'il menace de s'écrouler.

Quels sont les obstacles les plus cruciaux à l'égalité des Québécois et des Québécoises?

M.J. : La société québécoise a su dans les principes fondateurs qui ont jeté les bases de sa modernité, reconnaître aux femmes la place qui leur revient légitimement d'occuper à l'égal des hommes. Mais une fois ces principes entendus puis enchâssés, il est navrant de constater à quel point la réalité les trahit. Il n'est pas normal que même au sein de nos institutions publiques des pratiques discriminatoires aient encore cours notamment à l'endroit des femmes. Et les obstacles tiennent au travail inachevé sur les mentalités. L'arbitraire persiste. On le constate chez des individus qui détiennent les pouvoirs décisionnels, en très forte majorité des hommes mais parfois aussi des femmes à qui il arrive de se désolidariser (par mimétisme lorsqu'elles ont réussi à intégrer un cercle réservé aux hommes, par carriérisme et tout bonnement par individualisme), combien ils perpétuent des chasses gardées du haut de leurs préjugés. Des attitudes sexistes et sectaires continuent de miner la concrétisation des principes d'égalité et l'effort de rattrapage : dans l'établissement des salaires, l'attribution des postes, le respect des droits. C'est sur le terrain des mentalités qu'il demeure urgent d'agir. Ne pas baisser la garde face à ce qui, sournoisement, contourne les lois, fait échec à l'obliga-

tion de transparence et entretient la géométrie variable et misogyne dans la reconnaissance des compétences, tout ce qui permet, en bout de ligne, que des économies soient réalisées sur le dos des femmes. Il faut lever le voile sur ces situations partout où elles se produisent et les sanctionner. Il faut également, très tôt, bien avant leur entrée sur le marché du travail, que les femmes soient prévenues de leurs droits et développent des aptitudes pour mieux se prémunir face à ces situations. Trop souvent on les manipule, on exploite leur volonté de «faire leurs preuves», leur sens de la loyauté et leurs faiblesses sur le plan de la négociation. D'ailleurs dans le souci de réussite d'une majorité de filles à l'école, il y a déjà le signe qu'elles savent qu'il leur faut pour percer redoubler d'effort et les faits leur donnent malheureusement raison. Les Québécoises sont parmi les femmes les plus émancipées du monde et pourtant, qu'on les écoute, même celles qui oeuvrent aujourd'hui dans des secteurs qui autrefois étaient des forteresses exclusivement masculines, et l'on découvre qu'elles tirent encore de l'arrière à bien des égards et que l'égalité pleine et entière est encore loin d'être acquise.

Le CSF identifie dans son document les médias comme partenaires du nouveau contrat social vers l'égalité. Quel rôle peuvent-ils jouer ? Et à l'inverse, peuvent-ils jouer un rôle dans la persistance des inégalités entre les sexes ?

M.J. : Dans tous les domaines, quels qu'ils soient, les médias se doivent de jouer un rôle d'éclaireurs. Un mandat non négligeable que la télévision publique ne devrait jamais perdre de vue. Mais souvenons-nous que les médias sont la somme et chacun des individus qui y travaillent, avec au

(suite en page 24)

Entrevue

PAR RÉAL BOISVERT

Anne-Marie Daoust et Francis Dupuis-Déri

Quand les jeunes s'en mêlent...

Anne-Marie D'Aoust est candidate à la maîtrise en science politique à Université du Québec à Montréal. Elle a 24 ans. Son mémoire de maîtrise se veut une analyse féministe des politiques américaines de lutte contre le sida en Afrique subsaharienne. Elle travaille pour le Centre d'études des politiques étrangères et de sécurité de l'UQAM (CEPES) et est membre de l'Institut d'études et de recherches féministes de l'UQAM (IREF).

*Francis Dupuis-Déri est détenteur d'un doctorat en science politique à l'Université de Colombie Britannique (UBC). Il a été chercheur au MIT à Boston et il est présentement affilié au Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal (CRÉUM). Il a codirigé deux livres sur l'identité (*Identités mosaïques, Boréal, 2004* et *L'Archipel identitaire, Boréal, 1997*) et signé des textes sur le féminisme et les hommes et sur le ressac antiféministe dans diverses revues et journaux.*

Voilà deux personnes dont le point de vue sur l'égalité, les stéréotypes, le pouvoir et autres problématiques reliées à l'identité sexuelle nous intéresse.

La politique de l'égalité que le gouvernement pourrait proposer à la suite de la consultation sur la base du document du CSF devrait s'étendre sur plusieurs années. Ce serait donc une politique qui accompagnera les jeunes pendant une certaine période de leur vie. Est-ce que vous vous sentez concernés ?

A.M.D. : Oui, bien sûr ! Il est d'autant plus important de conscientiser les jeunes aux enjeux liés aux questions du sexisme que le document du CSF reste très vague sur plusieurs plans. Si le document identifie des problèmes généraux, il ne propose rien de concret pour y remédier : projets de lois, obligations gouvernementales, etc. L'Avis s'en remet à la bonne volonté des élus pour mettre de l'avant ou non des politiques de lutte contre le sexisme. En tant que jeune, surtout en tant que jeune femme, il importera donc de suivre de près l'évolution politique que prendront les recommandations du CSF, surtout si le Conseil délaisse peu à peu son mandat

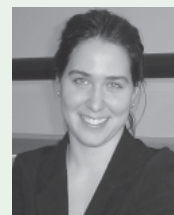
de défense des femmes pour souscrire à une notion élargie « d'égalité ».

On identifie le suicide et le décrochage scolaire comme des problèmes importants chez les jeunes de la société québécoise. Pensez-vous que la lutte aux stéréotypes proposée par le CSF peut contribuer à réduire ces phénomènes ?

F.D.D. : Il n'y a pas de solution miracle. Au sujet de l'école, les garçons stigmatisent et insultent ceux qui sont studieux — les «nerds» — parce qu'ils ne se conforment pas au modèle d'une identité masculine «normale», qui privilégierait le sport, par exemple, et qui serait réfractaire à la lecture et à l'école. La lutte contre les stéréotypes et la déconstruction au moins partielle de l'identité masculine traditionnelle favoriseraient une meilleure réussite scolaire des garçons.

Quant au suicide, les hommes québécois ont l'un des taux de suicide le plus élevé

au monde, mais les femmes québécoises aussi... Des études démontrent que le suicide chez les jeunes homosexuels et bisexuels s'explique en grande partie par la pression sociale



Anne-Marie Daoust

qu'exerce le modèle masculin hétérosexuel dominant : ils sont victimes de stigmatisation et de violence verbale, physique ou sexuelle de la part des «vrais» hommes. La lutte contre les stéréotypes et une reconstruction au moins partielle de l'identité masculine réduirait le nombre de suicides. L'identité masculine traditionnelle rend aussi les hommes plus vulnérables face à l'échec et au sentiment de ne pas être assez performant et elle limite leur désir de consulter des professionnels de la santé mentale ou de la prévention du suicide. L'identité masculine traditionnelle rend donc les hommes plus susceptibles de choisir la mort...

A.M.D. : Oui, la lutte aux stéréotypes peut sûrement aider à combattre certains problèmes comme le suicide auprès des jeunes, surtout lorsqu'on sait qu'une très forte proportion d'hommes qui se suicident sont des homosexuels, souvent inconfortables avec leur orientation sexuelle ou avec la réception qu'en a leur entourage. Par contre, il faut bien prendre garde de ne pas tomber dans les discours victimistes des groupes masculinistes qui attribuent le taux de suicide élevé des hommes québécois ainsi que le décrochage scolaire aux gains féministes, ce qui rendrait l'homme québécois en déroute! Au lieu d'exposer les discriminations systémiques dont sont victimes les femmes, le document du CSF tente de symétriser les discriminations dont sont victimes les

hommes et les femmes au nom du concept d'égalité. Il ne s'agit pas de nier les discriminations particulières dont peuvent être victimes les hommes, mais cette reconnaissance ne doit pas s'effectuer au détriment d'une reconnaissance de la discrimination systémique dont sont victimes les femmes dans un monde où la domination des hommes s'exerce autant sur le plan économique, politique que symbolique.

Est-ce que les jeunes hommes ont un rôle à jouer dans la lutte aux inégalités et quel est-il ?

A.M.D. : Il est clair que les hommes ont un rôle à jouer dans la lutte aux inégalités et quiconque prend la peine de jeter un coup d'œil à l'histoire du féminisme réalise que l'intégration des hommes aux luttes féministes n'a rien d'un phénomène nouveau. L'intégration des hommes, comme le recommande l'Avis du CSF, ne constitue donc pas vraiment une « évolution » par rapport au mouvement des femmes, contrairement à ce qu'il clame. Je dirais même que cette façon de présenter les choses expose un recours au stéréotype « féminisme=haine des hommes » pour délégitimer les revendications féministes. La lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes a surtout été le fait des femmes, et c'est compréhensible : en tant que personnes traitées comme inférieures, il était bien normal qu'elles cherchent à faire entendre leur voix. Cela ne signifie nullement pour autant qu'il faille associer homme avec agresseur et femme avec victime : il faut même éviter cette simplification, et le rôle positif que certains hommes ont joué et continuent de jouer dans le mouvement féministe est là pour le prouver.

F.D.D. : L'inégalité implique nécessairement deux pôles, un dominant et un dominé... Les hommes d'aujourd'hui apprennent encore trop souvent à travers leur socialisation à vouloir s'imposer et compétitionner, à ne pas accorder de valeur au dialogue et au consensus et à considérer les femmes comme inférieures et comme des objets sexuels. Ces éléments associés à l'identité masculine traditionnelle doivent être combattus et déconstruits, si l'on veut que les hommes et les femmes aient plus souvent des relations égalitaires et respectueuses. Sans un changement pro-

fond de mentalité et de sensibilité, c'est-à-dire d'identité, il sera plus difficile d'atteindre l'égalité et le respect véritable entre les hommes et les femmes.

Un des enjeux majeurs des femmes dans les années 70 était le contrôle de la maternité. Aujourd'hui, la question qui se pose pour les jeunes est plutôt « est-ce que c'est possible d'avoir des enfants et à quel âge pourrai-je me le permettre ». Est-ce que l'Avis semble apporter des réponses à ces questions, cruciales pour la démographie du Québec ?

A.M.D. : L'Avis prend note de ces préoccupations, mais comme pour les autres enjeux qu'il soulève, il ne propose aucune politique concrète. Donner des incitatifs aux pères afin qu'ils prennent des congés de paternité comme le suggère l'Avis est une bonne idée en soi, mais pourquoi de tels « incitatifs » ne sont-ils pas disponibles pour les femmes, dont on assume qu'elles resteront à la maison? Les femmes sont confrontées à des choix tels qu'avoir un enfant ou travailler plus pour obtenir une promotion, ou encore avoir un enfant et interrompre des études universitaires ou ne pas en avoir pour décrocher une maîtrise ou un doctorat. Lorsque les deux désirs sont présents, l'un des deux doit nécessairement être sacrifié ou remis à plus tard. Pour éviter ces limitations, il est clair que des politiques concrètes doivent être mises en place : favoriser la semaine de quatre jours ou les horaires flexibles, développer un réseau de garderie à coûts modiques, favoriser les services de garde sur les campus universitaires, etc.

Il ne faut pas chercher à développer au Québec des politiques natalistes pour inciter les femmes à avoir des enfants, mais bien des politiques qui permettront aux femmes qui le désirent de pouvoir choisir d'avoir des enfants sans qu'elles n'en soient pénalisées dans leur carrière, ce qui est trop souvent le cas actuellement.

Le partage égalitaire du pouvoir économique et politique est une des dimensions où on n'a pas réalisé énormément d'avancées au cours des trente dernières années. Pensez-vous que ce sera plus facile pour votre génération ?

A.M.D. : Je ne crois pas que ce sera nécessairement plus facile. On le voit très

bien avec le gouvernement Charest actuel : l'heure est aux coupures budgétaires et à la remise en question d'organismes aussi fondamentaux que le CSF. Il ne faut pas oublier que pas plus tard qu'en février 2004, il était question pour le gouvernement Charest de démanteler le CSF, lui enlevant dès lors sa vocation particulière de vigile et de promotion des droits des femmes auprès des femmes au profit d'un nouveau Conseil de l'égalité. C'est grâce à la vigilance et à l'action de nombreuses militantes et de nombreux militants, ainsi que de syndicats, que le Conseil a pu être sauvé. C'est tout dire de la précarité des acquis des femmes au sein du gouvernement.

Je sais que pour plusieurs personnes, une reconversion du CSF en Conseil de l'égalité peut sembler anodine et relever davantage de la sémantique que d'une remise en question réelle des objectifs du Conseil. Il est impératif de comprendre qu'il n'en est rien. Cette transformation rend implicite l'idée que les féministes ont gagné tout ce qu'elles avaient à gagner et que « maintenant », il faut travailler en partenariat avec les hommes – comme si les féministes ne l'avaient jamais fait auparavant.

Il ne faut pas se leurrer, les revendications à l'égalité des femmes impliquent nécessairement une perte de privilèges chez les hommes, privilèges souvent considérés jusqu'ici « naturels » : meilleur salaire, occupation des postes les plus élevés dans la sphère publique, etc. Il suffit de jeter un coup d'œil à toutes les difficultés et réticences rencontrées pour appliquer la Loi sur l'équité salariale pour constater que bien des inégalités subsistent et que ce n'est pas en se limitant à des demandes passives et informelles comme le fait le présent Avis du CSF que le pouvoir économique et politique sera aussi accessible aux femmes qu'aux hommes. En fait, la remise en question du CSF m'apparaît résolument emblématique d'un phénomène de remise en question de la légitimité du féminisme dans la société québécoise actuelle. Avec la montée actuelle du néo-conservatisme, je ne crois pas que ce sera plus facile pour les femmes. Au contraire, on assiste à des tentatives de plus en plus nombreuses de discréditation du féminisme et de son

(suite en page 20)

C'EST VOUS QUI LE DITES!

Les opinions formulées ici sont celles du signataire et n'engagent en rien la revue Développement social et ses partenaires. La rédaction.

L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec : jamais sans une politique en condition féminine !

par Sylvie Lévesque, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec présentait récemment son mémoire devant la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale sur le document intitulé Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Voici un aperçu de leur position sur cette question.

La FAFMRQ s'inquiète de l'éventuelle abolition du Conseil du statut de la femme et de son remplacement par un Conseil de l'égalité. Pour les responsables de famille monoparentale (des femmes dans 80 % des cas), l'égalité est encore loin d'être atteinte et plusieurs d'entre elles sont toujours parmi les plus durement touchées par la pauvreté. Depuis sa création, la FAFMRQ a toujours adhéré fortement aux valeurs de justice sociale et de partage équitable de la richesse défendues par le mouvement féministe au Québec. Bien que les associations membres de la FAFMRQ comptent de plus en plus d'hommes, ces valeurs se retrouvent toujours au cœur des actions posées par notre Fédération et cela, pour le bénéfice de tous les membres des familles qu'elle représente.

Présentement, il est clair que la lutte à la pauvreté est loin d'être achevée. Il est clair également que l'égalité de fait entre les femmes et les hommes est loin d'être acquise. Par ailleurs, plusieurs des gains importants réalisés au cours des dernières décennies l'ont été en grande partie grâce aux batailles menées par les groupes sociaux, au sein desquels on retrouve le mouvement des femmes. Au Québec, le droit à l'aide sociale, la mise en place d'un réseau de services de garde à contribution réduite, la Loi sur l'équité salariale, la perception automatique et la défiscalisation des pensions alimentaires pour enfants, ne sont que quelques-unes des avancées dont les citoyennes et les citoyens ont pu bénéficier. D'autre part, ces améliorations ont été rendues possibles grâce à l'adoption de lois et de politiques à portée nationale. Avec la progression actuelle des

valeurs néo-libérales et la montée du discours de la droite, notamment chez nos voisins du Sud, l'adoption et le renforcement de stratégies visant à protéger ces acquis sociaux demeurent aujourd'hui plus importants que jamais.

Bien que l'Avis du Conseil du statut de la femme se défende de vouloir ouvrir le débat sur le type de structure à privilégier pour réaliser les orientations gouvernementales proposées, la Fédération manifeste son opposition à toute remise en cause du maintien du Conseil du statut de la femme dans son intégrité et demande la reconduction de la Politique en condition féminine. À maints égards, le contenu du document laisse présager que ces leviers incontournables dont s'est dotée la société québécoise sont véritablement me-

nacés par les velléités de « réingénierie » et de rationalisation de l'actuel gouvernement. De nombreux signes nous permettent en effet de croire à une priorité accordée aux économies pouvant être réalisées en coupant dans les structures et les programmes actuels plutôt qu'à des actions permettant véritablement d'améliorer les conditions de vie des Québécoises et des Québécois. On n'a qu'à penser aux graves reculs qui ont touché récemment la Loi sur l'aide sociale et le Programme de prêts et bourses.

Finalement, la Fédération questionne fortement l'absence totale de référence, dans l'Avis du CSF, aux ressources financières nécessaires à la réalisation des orientations gouvernementales qui y sont proposées. Bien que certaines d'entre-elles se veulent porteuses de promesses vers une plus grande équité, il ne saurait en être ainsi sans que des investissements substantiels ne soient octroyés, tant en matières de fonds publics qu'en ressources humaines et matérielles. zzz

Entrevue avec Anne-Marie Daoust et Francis Dupuis-Déri

(suite de la page 18)

message. Plus que jamais, la lutte et la résistance seront de mise pour dénoncer les discriminations dont sont victimes les femmes.

F.D.D. : Je rêve d'un monde idéal où il n'y aurait pas de lieux de pouvoir, de hiérarchies, de dominants et de dominés... Dans le monde réel, on note toutefois que malgré des changements législatifs révolutionnaires qui ont permis aux femmes d'être égales en droits aux hommes, les femmes sont encore très minoritaires dans les lieux de pouvoir. C'est ce que les féministes ont appelé le phénomène du « plafond de verre » : il semble n'y avoir aucun obs-

tacle empêchant les femmes d'atteindre le sommet, mais elles n'y parviennent que beaucoup plus difficilement que les hommes. Ici encore, c'est un problème de stéréotypes, de mentalités, d'identités traditionnelles : les femmes sont généralement considérées par les hommes comme moins compétentes, moins autonomes, comme moins compétitives, et comme ayant moins de capacités à diriger. Trop souvent, les femmes ont intériorisées cette image d'elles-mêmes. Tout cela rend pour elles plus difficile d'atteindre les sommets sociaux. Il faut donc changer ce que nous avons dans la tête, pour changer notre société. zzz

Entrevue

PAR ANNIE MORIN



Kim Cornelissen, Réseau des élues municipales de la Montérégie

Les municipalités ont-elles un rôle à jouer pour favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes ?

K.C. : En théorie, le palier municipal étant un « gouvernement », celui-ci a pour obligation d'être équitable et donc de desservir les femmes et les hommes également. Toutefois, à l'instar des autres gouvernements, celui-ci fonctionne souvent par « lobby »; la responsabilité de l'égalité entre les femmes et les hommes retombe alors souvent sur des initiatives ponctuelles, quasiment exclusivement menées par des femmes.

Comme le disait l'experte suédoise en égalité des chances, Gertrud Åström, « ne pas travailler à l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est travailler à perpétuer l'inégalité ». C'est d'ailleurs une préoccupation mondiale puisque l'égalité entre les sexes se retrouve dans les priorités sociales, non seulement de l'ensemble des pays scandinaves, mais également, par exemple, dans les principes mêmes qui soutiennent l'Union Européenne. De plus, bon nombre de municipalités ont adopté la déclaration de l'IULA en faveur de l'égalité des genres. Il est important de comprendre que l'équité de représentation est fondamentale dans toute société et que l'égalité entre les femmes et les hommes demeure une responsabilité qui incombe autant aux hommes qu'aux femmes.

Bref, les municipalités ont certes un rôle important à jouer pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

On compte encore une minorité de mairesses et de conseillères municipales, les municipalités peuvent-elles avoir une influence sur l'augmentation des femmes au pouvoir ?

Bien que ce soit souvent le cas, l'augmentation du nombre de femmes au pouvoir ne doit pas reposer uniquement sur celles qui sont en poste. Par ailleurs, au Québec, il n'existe actuellement aucune mesure qui favorise l'égalité de représentation dans les municipalités. Si un programme tel que « À égalité pour décider » du Secrétariat à la condition féminine permet de financer des groupes de femmes, entre autres, afin que ceux-ci puissent sensibiliser, former et informer les femmes (et parfois, les hommes) sur l'importance de l'égalité de représentation, aucune mesure concrète n'oblige les municipalités à se doter de politique d'équité et autres mesures visant la parité au conseil municipal, ainsi que dans les divers commissions et comités para-municipaux.

Toutefois, parmi les projets financés par le programme « À égalité pour décider », un guide d'analyse de la représentation, des ressources et de la réalité municipale est disponible depuis peu. Intitulé « Administrer vos municipalités en toute équité », ce guide a été adapté de la méthode des 3-R. Conçue en Suède, où l'égalité des chances entre les sexes constitue une priorité dans toutes les sphères de la vie publique et de la sphère privée, cette méthode vise à s'assurer de l'égalité et d'apporter les correctifs, le cas échéant. Réalisé par le Réseau des élues municipales de la Montérégie (RÉMM), cette initiative a été soutenue financièrement par le Secrétariat à la condition féminine et est actuellement appuyée par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, ainsi que les deux associations municipales. Nul doute que ces guides permettront aux municipalités d'exercer concrètement leur influence sur l'augmentation des femmes au pouvoir.

Le fonctionnement municipal actuel favorise-t-il l'égalité de représentation et de décision ?



Annie Morin

K.C. : Le fonctionnement actuel ne tend pas à favoriser l'égalité de représentation. A titre d'exemples, retenons, le très haut taux de vote par acclamation (donc absence de débats), le financement privé des campagnes électorales (donc pression sur la personne élue ou impossibilité de se présenter), la très faible rémunération des gens élus dans bon nombre de municipalités moins peuplées, et ce, malgré l'importance des dossiers, ainsi qu'un taux de confiance très bas et la non-reconnaissance de l'importance de l'égalité dans la représentation. Ces quelques facteurs rendent l'exercice du pouvoir peu attrayant pour les femmes, mais également pour bon nombre d'hommes.

Quels sont les avantages de vivre dans une communauté égalitaire ?

K.C. : Une communauté égalitaire peut offrir des services qui répondent à toutes et à tous, profiter de l'expérience tant des femmes que des hommes et travailler en toute justice. Il n'y a aucune logique qui justifie que les femmes ne participent peu ou pas aux décisions qui les concernent ; c'est ce qui a fait que certaines municipalités n'aient comme sport que du hockey ou du baseball, par exemple. Par ailleurs, il est difficile de faire confiance à toute forme de gouvernement qui ne reconnaît pas la représentation équitable comme un frein au développement harmonieux; l'histoire ne peut excuser cette attitude.

Les gens élus ont pour mandat de prendre des décisions; or, celles-ci dépendent
(suite en page 24)

C'EST VOUS QUI LE DITES!

Les opinions formulées ici sont celles du signataire et n'engagent en rien la revue Développement social et ses partenaires. La rédaction.

Un engagement citoyen pour améliorer la santé et le bien-être

Hélène Morais, présidente du Conseil de la santé et du bien-être

Le gouvernement a fait connaître son intention d'instituer un Commissaire à la santé et au bien-être, qui succéderait au Conseil de la santé et du bien-être. Le Conseil a préparé neuf propositions et huit études qu'il souhaite utiles à son successeur.

Pourquoi cette contribution ? Pour témoigner de son expérience et de ses valeurs (la loi instituant le Conseil date de 1992), et, plus précisément, pour exprimer quelle direction devrait emprunter le système de services de santé et de services sociaux s'il veut relever les défis de demain et maintenir sa fidélité aux principes sociaux qui l'ont constitué et continuent de l'inspirer. Quatre messages résument la pensée du Conseil : (1) pour réussir à s'adapter de façon continue, sans rupture du contrat social qui est à son fondement, le système a besoin de rendre disponible une information sur les résultats qu'il atteint grâce à une procédure d'ensemble, pour laquelle un cadre de référence est proposé; (2) pour améliorer la santé et le bien-être de la population, le système de services a aussi besoin de la contribution des autres acteurs publics, et une réflexion sur la manière de faire est proposée, qui porte sur les outils dont on pourrait mieux se servir pour arriver à une telle fin; (3) ces deux finalités précédentes ne peuvent être atteintes, sans une authentique participation citoyenne, pour laquelle le Conseil propose une réflexion qui cherche à en renouveler la signification et la manière de la réaliser; (4) enfin, le Conseil a perçu avec une grande acuité ce qui est en cause dans les transformations actuelles et à venir du système de services, et qui concerne les valeurs, d'où une contribution significative sur ce sujet.

Apprécier le système de services : pourquoi et comment ?

De façon régulière, le système de soins fait la manchette: urgences, qualité des soins dans les CHSLD, maladies nosocomiales, risque de pénurie de professionnels de la santé dans certains établissements, etc. Souvent, ces problèmes trouvent lentement leur solution grâce à une procédure d'évaluation mise en place de manière spécifique. Ce que révèle cette « crise permanente », c'est le besoin d'une appréciation d'ensemble, continue, qui permette de voir venir les problèmes et d'apporter des correctifs de prévention. Ce défi est immense. Pour le relever, le Conseil a élaboré *Pour une appréciation globale et intégrée du système québécois de services de santé et de services sociaux*. Ce document a été préparé, avec l'aide de chercheurs, en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs au Canada et dans le monde. Il suggère d'apprécier quatre fonctions du système : sa capacité à atteindre ses buts fondamentaux; celle de produire des services qui répondent à des besoins, critères ou normes de qualité; celle d'agir dans son environnement, pour acquérir des ressources et pour s'adapter; et, enfin, celle du maintien des valeurs collectives que doivent actualiser les trois fonctions précédentes.

Une telle appréciation s'impose, en fait, pour bien d'autres raisons que celles qui surgissent dans le débat public. Des facteurs de vulnérabilité affectent en profondeur le système et ils peuvent conduire à altérer les finalités ou les choix collectifs qui en sont le fondement. Les difficultés de contrôler l'augmentation de ses coûts peuvent menacer sa survie à long terme. Une campagne d'information, répétitive, sur le besoin d'un

recours plus considérable au privé, construit progressivement un nouveau consensus social. De nouvelles technologies sont intégrées, parfois fort coûteuses, sans qu'une évaluation suffisante n'ait été faite. Des informations fragmentées sur le système, l'absence de connaissance globale, fiable et transparente, une participation du public de plus en plus tenue sur les choix fondamentaux à faire, voilà autant de facteurs de risque pour le système et de sujets d'inquiétude pour les citoyens et citoyennes. Ce système doit rétablir son lien de confiance avec la population, et, pour ce faire, une appréciation d'ensemble, qui n'est pas à la remorque de l'agitation médiatique, peut y contribuer.



Hélène Morais

Pour la santé : une contribution gouvernementale d'ensemble

Une autre tâche doit être réalisée, pour sortir de cette fatigue collective, entretenue de façon constante par un débat sur le financement et l'organisation des services. Interrogé sur la suggestion de priorité qu'il ferait au Commissaire, pour sa première année de travail, le sociologue Guy Rocher a répondu ceci : « Je inviterais à repenser la notion de santé, en lien avec la population, et de mener un large débat sur ce sujet. Pour nous sortir notamment de cet enlisement dans le

débat sur les services. Le vingtième siècle a été dominé par le développement de la science, de la médecine, de la technologie. Nous donnerions au vingt-et-unième siècle l'opportunité de faire un nouveau départ, et de se démarquer du vingtième siècle, si la société, le réseau s'entendaient sur une notion de santé, une finalité collective stimulante. »

Le Conseil a élaboré une proposition pour *L'analyse des impacts des politiques gouvernementales sur la santé et le bien-être*. Ce document rappelle une vérité connue, à l'effet que d'autres déterminants ont plus d'influence sur la santé que celle du système de services. Selon des études, l'environnement socioéconomique pèse autant que tous les autres facteurs : 50 % vs 15 % pour la biologie et la génétique, 10 % pour l'environnement physique, et 25 % pour le système de soins. Pour améliorer l'impact des politiques gouvernementales sur la santé et le bien-être de la population, une condition s'impose : ne pas laisser le système de services seul imputable de la santé de la population et seul responsable de la contribution des autres acteurs, mais en faire une responsabilité gouvernementale. À cette fin, des outils existent déjà : par exemple, une *Politique de la santé et du bien-être*, qui est à renouveler; des procédures nouvelles, proposées dans la *Loi sur la santé publique*. Toutefois, ces outils demeureront largement insuffisants, tant qu'une nouvelle manière de penser l'harmonisation des politiques publiques et la contribution des différents acteurs sociaux, supportée par une volonté politique affichée et constante, inscrite dans de nouvelles pratiques institutionnalisées, n'aura pas été adoptée. La chose est possible, puisqu'elle est en train de se mettre en place dans certains domaines comme celui du développement durable – comme en fait foi l'avant-projet de loi dévoilé récemment.

Une participation citoyenne à renouveler

Sur la participation citoyenne, un diagnostic s'impose aussi : des réformes institutionnelles lui laissent moins de place, on semble avoir baissé les bras sur son utilité, la citoyenneté québécoise est devenue pluraliste, un questionnement existe sur la participation politique, la parole de l'expert l'emporte sur

celle du citoyen. D'autres voies de participation citoyenne doivent donc être recherchées, si l'on souhaite que se maintienne le lien social et que le système de services ne se replie pas davantage sur lui-même.

Aussi, le Conseil propose-t-il diverses approches, une première dans un texte intitulé *Participation et consultation des citoyennes et citoyens en matière de santé et de bien-être*. Au point de départ, une distinction : il existe une première forme de participation, par la société civile qui est en action, grâce à des groupes, des mouvements, des associations. Une deuxième forme de participation est vécue à travers des initiatives de l'État, qui met en place des instances ou des processus de délibération ou qui sondent l'opinion publique. Dans le premier cas, le Commissaire doit être à l'écoute de ces savoirs produits par les mouvements, groupes et associations. Pour jouer pleinement son rôle à l'intérieur du deuxième type de participation, le Conseil suggère au Commissaire de favoriser une participation active, éclairée et équitable des citoyens et citoyennes. Divers moyens sont avancés, entre autres : créer un forum citoyen (à l'instar de celui qu'il constitue), travailler en collaboration avec les instances locales et régionales, privilégier des stratégies de consultation délibératives.

En plus de réfléchir sur les fondements, exigences, et modalités de la participation citoyenne, le Conseil a pensé une méthode pour élaborer une *Déclaration des droits et responsabilités des citoyennes et citoyens en matière de santé et de bien-être*. Une telle démarche est opportune : dans un contexte de changement et d'inquiétude, elle peut servir à mettre à jour nos valeurs, s'entendre sur les droits collectifs et individuels, et, aussi, définir chacun nos responsabilités. Une démarche d'appropriation, en somme, qui peut combler le sentiment d'aliénation et d'impuissance qu'on peut ressentir face à une grosse machine comme celle du système de services. Pour la construction de cette Déclaration, le Conseil privilégie une démarche participative, délibérative, et décentralisée. Cette démarche a été présentée au ministre Philippe Couillard, qui a d'emblée donné au Conseil le mandat de la réaliser. Ainsi, le Conseil travaillera en

étroite collaboration avec différentes organisations aux niveaux national et régional pour intéresser et mobiliser des groupes de divers horizons, d'abord dans le cadre de forums délibératifs régionaux, puis lors d'audiences nationales.

Débattre des valeurs : pourquoi et comment ?

Sur les valeurs, la contribution du Conseil est multiple. Tout d'abord, un retour sur les *Valeurs fondamentales et enjeux de citoyenneté en matière de santé et de bien-être* : solidarité, équité, justice sociale, égalité des citoyens face au système et refus de toute discrimination injustifiée, liberté, autonomie individuelle, respect de la dignité et de la vie privée, civisme et souci d'autrui, protection et sécurité. Prendre le temps de redéfinir ces valeurs révèle deux choses : la richesse de ce que, collectivement, on a construit, et les risques de déviation ou d'abandon de ces valeurs. Ces risques prennent origine en plusieurs sources : un système que l'on dit en « crise perpétuelle », ce qui ouvre la porte à des solutions de rupture avec les valeurs au fondement du système; des réformes qui laissent moins de place aux citoyens; la transformation du rôle de l'État. La « crise » n'est pas une voie obligée vers le pire, elle peut être l'occasion d'un renouvellement. De plus, l'importance des sciences de la vie, de nouvelles technologies, des pratiques de soins qui doivent s'adapter à de nouveaux contextes, autant de raisons de délibérer sur les valeurs qui nous unissent.

En plus de faire un diagnostic, le Conseil a aussi suggéré des manières de faire. Comment mener des délibérations sur les valeurs avec la société québécoise ? C'est le propos du document *Qu'est-ce que l'éthique ? Proposition d'un cadre de référence*. L'éthique ne fournit pas de normes préétablies. Elle offre plutôt un espace de délibération. Les valeurs ne sont jamais égales, tout individu et tout groupe établit une hiérarchie entre elles. D'où le besoin de discussion – que le Commissaire peut susciter. Le Conseil a aussi proposé au Commissaire un outil *Pour définir (sa) mission, (sa) vision et (ses) valeurs*. L'intention n'est évidemment pas celle de proposer un cadre normatif. L'énergie de celui qui prend le relais est d'abord la

sienne, mais elle est aussi en continuité avec celle de son prédécesseur – qui veut l’inspirer.

Au moment de passer le relais au Commissaire à la santé et au bien-être, qui devrait lui succéder, le Conseil a donc choisi d’approfondir sa pensée sur ce qui lui apparaît essentiel : comment maintenir et adapter les valeurs qui sont à la source du système de services de santé et de services sociaux, et qui s’enraci-

ent dans nos choix de société ? Comment assurer une participation citoyenne, qui corresponde à la réalité contemporaine de la société québécoise et qui permette une meilleure appropriation de cet instrument de protection sociale que constitue le système de services ? Comment améliorer la santé et le bien-être de la population, grâce à la contribution du système de soins et à celle, synergique, des autres secteurs d’activités ? Ces questions ont l’air abs-

traies, idéalistes; aussi le Conseil a-t-il voulu proposer des manières de faire, pour en traiter.

En somme, dans cette expérience, le Conseil vit ce qui correspond peut-être à deux acceptions de la notion de relais : passer le témoin, laisser la place à l’autre, mais aussi ramasser sa propre énergie, pour qu’en la transmettant à l’autre, celui-ci l’amplifie. zzz

Entrevue avec Kim Cornelissen (suite de la page 21)

de l’expérience vécue et des connaissances acquises. Parce que nous vivons culturellement dans une société inégalitaire, les femmes et les hommes, comme genre, ne vivent pas les mêmes réalités; il est donc illogique de ne pas travailler ensemble lorsqu’il est question de gérer ces réalités. Une société égalitaire permet une meilleure « rentabilité » économique et sociale, sans distorsion philosophique comme prémisse; l’exemple de la Suède est éloquent à cet égard.

Et les Conférences régionales des élus?

Le principe de refus de l’inégalité se traduit également dans les CRÉ. Si l’élimination de l’inégalité femme-hommes en milieu municipal est essentielle en raison de l’impact sur les décisions du conseil concernant le quotidien immédiat des gens, la composition et le mandat des CRÉ ont une influence directe sur la planification du territoire et le développement socio-économique de toute la région. Les CRÉ ont également un impact déterminant sur les décisions prises au parlement, comme en témoignent les forums régionaux. Or, la Loi 34 imposant 2/3 du conseil d’administration aux élus, celle-ci a réduit de façon systémique la possibilité d’égalité, puisqu’il n’existe que 11 % de mairesses au Québec.

En résumé, nul argumentaire ne peut justifier qu’en 2005, les femmes et les hommes ne soient pas représentés également dans l’ensemble des structures décisionnelles. zzz

Réseau des élus municipales de la Montérégie,
Condition féminine Montérégie
450.536.0843

Entrevue avec Michaëlle Jean (suite de la page 17)

premier plan des journalistes. Des hommes et des femmes qui sont pétris de leur propre parcours et dont le point de vue, même sous une épaisse couche d’apparente objectivité, est inévitablement présent : dans la façon dont ils traitent les événements, le choix des mots, le choix des images, l’implication ou la réticence à traiter de certains sujets. Donc, il m’est impossible de répondre à la question posée sans me dévoiler. Fournir des balises à la réflexion sur des enjeux dans



notre société, rendre compte des réalités sociales, faire l’état des lieux, favoriser la circulation des idées, tout cela fait partie de ce que j’appelle la « responsabilité citoyenne des journalistes ». C’est du moins ce qui soutend la rigueur que je m’impose dans l’exercice de mon mé-

tier et je dirais aussi, très subjectivement, que ce parti pris correspond également à une histoire qui est la mienne : l’enfance en Haïti à l’écoute et témoin de la résistance de mes parents contre la dictature, les tribulations de l’exil forcé et de la transplantation dans plusieurs autres cultures, le cheminement académique, l’enracinement au Québec, devenir Québécoise quand on est d’origine haïtienne et de race noire, des années de militantisme pour la cause des femmes (avec le Regroupement provincial des maisons d’hébergement pour femmes victimes de violence ou encore pour les droits des femmes immigrantes), être mère, s’investir dans un milieu de travail où en plus de la compétition, du culte de la performance, il faut aussi affronter, surmonter, vaincre certaines vexations carrément sexistes. Dans tout ce dont je parle, dans ma quête de sens, dans les questions que je pose, les angles que j’aborde, vous retrouverez tout cela. Cette histoire qui est la mienne conditionne mon regard, mes choix et mon engagement dans tous les aspects de ma vie, y compris de ma vie professionnelle. Et c’est le cas pour chaque journaliste. Et cette subjectivité n’empêche pas un devoir de rigueur et de discernement, bien au contraire. Où je veux en venir ? Au fait que des « partenaires du nouveau contrat social vers l’égalité » il faut en dépister d’abord parmi les journalistes. Ne pas s’attendre à ce qu’ils soient automatiquement et sur le champ des relais du discours ou des revendications, ce qui serait une erreur, mais savoir repérer ceux et celles qui ont à cœur les enjeux citoyens et cultiver des alliances. zzz

Cette rubrique vise à faire connaître ce qui se fait dans les localités et les régions en matière de développement social. Le lecteur y trouvera des informations utiles concernant des activités menées dans les milieux. Ces informations nous sont fournies par les instances de concertation régionales en développement social, par les responsables du dossier développement social des Conférences régionales des élus, de même que par les organisations locales elles-mêmes. À cet effet, nous invitons les organisations à nous acheminer les informations relatives à leurs activités, sous forme de brèves nouvelles, à l'adresse : michel.morel@inspq.qc.ca.

DU NOUVEAU : LE RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

par Michel Morel

C'est le 27 octobre dernier, à Chicoutimi, que le Réseau Québécois de Développement Social a vu le jour, lors d'une rencontre à laquelle participaient des représentants de 13 des 17 régions du Québec.

Le Réseau québécois de développement social (RQDS), constitué des répondants régionaux en développement social, s'est donné pour mandat le soutien à ses membres et la promotion du développement social. Par différentes activités (diffusion d'information, rencontres de formation,...), le RQDS entend soutenir ses membres et les organisations locales et régionales qui, sur le terrain, mènent des actions de développement social. Le RQDS entend également promouvoir le développement social en travaillant à faire connaître et reconnaître les actions menées dans les milieux.

Depuis quelques années déjà, plusieurs régions avaient manifesté le besoin de se donner un tel lieu de rencontre et d'échanges. Une première rencontre, en 2003, avait réuni une trentaine de personnes provenant d'une douzaine de régions et avait permis aux participants d'échanger sur leurs pratiques, sur les projets en cours, les obstacles rencontrés, de même que sur les opportunités à saisir. Suite à cette rencontre, des représentants de 4 régions avaient accepté de poursuivre le travail de réflexion sur la pertinence d'un tel lieu de rencontre. C'est leur travail qui

a pavé la voie à la mise en place, en octobre 2004, du Réseau québécois de développement social. Déjà, le RQDS compte sur une plateforme adoptée par les participants et qui sera diffusée dans les régions au cours des prochaines semaines. Plus récemment, le RQDS s'est donné un plan d'action pour l'année 2005, lequel prévoit l'organisation, à l'automne, de la rencontre annuelle des répondants régionaux.

Le Comité de coordination du RQDS est actuellement constitué de représentants de plusieurs régions : France Fradette du Co-

mité régional de développement social du Centre-du-Québec, désignée répondante du RQDS, Chantal Lalonde de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière, Lysanne O'Sullivan de la Conférence régionale des élus des Laurentides et de la Commission régionale de développement social de la région, Jude Brousseau, de la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord, Daniel Fortin de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais. L'auteur du présent texte participe également aux travaux du Comité de coordination. zzz



Sur la photo : (de gauche à droite) Lysane O'Sullivan, France Fradette, Daniel Fortin, Chantal Lalonde, Michel Morel et Jude Brousseau.

BAIE JAMES : L'EXPLORATION CARRIÈRE

Le Carrefour jeunesse-emploi est un organisme à but non lucratif qui vise à la fois l'insertion sociale et l'intégration économique des jeunes adultes âgés entre 16-35 ans par l'amélioration de leur condition de vie en les accompagnant dans leur cheminement vers l'emploi, vers un retour aux études ou vers le soutien au démarrage d'une entreprise. De toute évidence, le projet "Exploration carrière 2004-2005" est en parfait accord avec sa mission.

Ce projet a vu le jour en l'an 2002 avec la volonté de faire de Madame Lyna Demers enseignante de l'école Le Delta et la conseillère du Carrefour jeunesse-emploi de la Jamésie. Madame Demers avait à cœur de développer chez ses étudiants leurs connaissances sur l'employabilité et l'entrepreneurship. Le but du projet, faire un choix de carrière mieux adapté aux intérêts et attentes de chacun.

En 2003, L'école Le Delta ne peut dispenser ce cours pour des raisons professionnelles. Pour ne pas que le projet se perde, Madame Véronique Morasse, conseillère en orientation scolaire au centre de formation générale des adultes, point de services Le Parcours prend la relève avec comme partenaire majeur, le Carrefour jeunesse-emploi de la Jamésie.

Aujourd'hui, voyant le projet répondre aux besoins de plusieurs étudiants du groupe d'âge 16-35, l'école Le Delta et le centre Le Parcours en partenariat avec le Carrefour jeunesse-emploi de la Jamésie se sont regroupés pour mettre de l'avant un projet qui s'étendra à travers le Nord-du-Québec et qui prendra l'appellation "EXPLORATION CARRIÈRE".

Les entreprises du Nord-du-Québec seront sollicitées pour offrir aux étudiants une possibilité de vivre en leurs murs une expérience enrichissante qui sera peut-être déterminante dans leur "choix de carrière". Des demi-journées seront demandées et un stage d'une journée à l'échelle du territoire sera effectué par nos stagiaires d'un jour.

Par cet exercice nous demandons aux entrepreneurs d'être ouverts d'esprit en prenant sous leurs ailes nos étudiants afin de leur faire découvrir les différents aspects du métier convoité.

La dimension entrepreneuriale est aussi importante pour un développement en santé dans la Jamésie. Nous constatons qu'il est primordial en 2005 d'élargir la vision entrepreneuriale des étudiants pour que l'économie du territoire se porte bien et ce dans tous les secteurs d'activités.

Toutes les sphères de l'employabilité seront abordées pour que nos étudiants voient l'avenir du bon œil en leur donnant les outils nécessaires. zzz

Christine Lavoie, CJE de La Jamésie
Cje.matagami@lino.com

LES MONTRÉALAISES PRENNENT LEUR PLACE !

Par Nicole Mousseau, Chargée de communication, Ville de Montréal

Plus que jamais les femmes ont une voix à l'hôtel de ville. En septembre, la Ville a fait connaître la composition du Conseil des Montréalaises formé de quinze membres. La mise en place d'un conseil consultatif des femmes de l'île avait fait consensus lors du Sommet de Montréal en juin 2002. Le conseil qui débutera ses travaux au cours des prochaines semaines a pour objectif est d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes en matière d'équité et d'accessibilité aux services municipaux.

Les candidates sélectionnées ont fait leur marque dans leur milieu respectif. Actives dans plusieurs secteurs de la vie montréalaise, elles ont pris leur place et apportent à l'Administration municipale une expertise qui devrait permettre aux

Montréalaises qu'elles représentent de prendre part aux débats et aux décisions qui les concernent. Compétentes, motivées et enthousiastes, elles sont au fait des enjeux municipaux.

Le Conseil des Montréalaises a comme fonction de conseiller et de donner des avis sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises et de fournir des avis sur toute question relative à l'égalité entre les hommes et les femmes et à la condition féminine et de soumettre des recommandations. Parmi ses responsabilités, il devra notamment contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique cadre d'égalité entre les hommes et les femmes à la Ville, solliciter des opinions, recevoir et entendre des requêtes. zzz



Le conseil des montréalaise (de gauche à droite) : mesdames Marie-Iris Légaré, Claire Brassard, Silvia Martinez, vice-présidente, Charlotte Thibault, vice-présidente, Véronique De Sève, Brenda Plant, Allison Turner, Rosa Pirès, Brenda Paris, Darine El-Masri, Nicole Boily, présidente, Hamsa Yokenderan, Louise O'Sullivan, membre du comité exécutif et responsable du développement social et Olga Eizner-Favreau. Absentes lors de la prise de photo, mesdames Marie-Pascaline Menono et Myrlande Pierre.

UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL POUR LA MRC DE MASKINONGÉ

La MRC de Maskinongé rendait publique, en novembre dernier, sa **Politique de développement social**.

«Améliorer les conditions requises pour la plus grande participation sociale et l'épanouissement des citoyennes et citoyens, en intervenant à l'échelle des personnes, des collectivités locales et de la MRC de Maskinongé, un défi social majeur traduit dans l'objectif général de la nouvelle politique. Ainsi commençait le communiqué, qui mentionnait également l'existence d'un «plan d'action directement branché sur le développement du sentiment d'appartenance et de solidarité à la MRC de Maskinongé, sur l'accessibilité aux services communautaires, publics, para-publics, municipaux et privés, sur l'offre d'activités culturelles et de loisirs, sur une synergie pour la prévention et la promotion de la santé et sur l'accessibilité à la formation continue technique et professionnelle».

La lecture des documents afférents nous apprend que la démarche de la MRC de Maskinongé s'appuie sur un nombre important de partenaires (34) parmi lesquels se retrouvent, bien sûr la MR et les 17 mu-

nicipalités qui la composent, le CLD, la SADC, la Corporation de développement communautaire, le CLE, le Carrefour jeunesse-emploi (CJE), le Centre de santé, la Chambre de commerce, les commissions scolaires, les entreprises d'économie sociale, les organismes sociaux de la MRC et les fabriques. Toujours en consultant les documents produits, on comprend que la politique repose sur un cadre de référence formel qui articule une vision partagée du développement social des milieux, sur des principes dûment identifiés, sur des cibles et des enjeux clairement définis, sur des priorités et des indicateurs de suivi et d'impacts. En outre, le Plan d'action décline l'ensemble des activités prévues,

identifie l'organisme porteur de la responsabilité ainsi que les différents acteurs concernés par chacune des activités. zzz

Pour information :
Martin Miron
CLD-Maskinongé, Tél.: 819.228.2744
www.cld-maskinonge.qc.ca



Sur la photo, à l'avant : Denis McKinnon CDC-Maskinongé, Marc Sévigny CSISP Adirondak, 2ième rangée : Jean-Paul Diamond, Préfet de la MRC, madame Francine Gaudet, Députée, Julie Lemieux-SADC et Clermont Blanchet-Sécurité du Revenu, A l'arrière : Martin Miron, CLD et Serge Dupont-MRC.

BAIE JAMES-MATAGAMI

Le Carrefour jeunesse-emploi de la Jamésie annonçait récemment le lancement de la **Tournée vers l'emploi 2005**. La mission première de la **Tournée vers l'emploi** est de présenter les différentes perspectives d'emplois dans le Nord-du-Québec aux jeunes diplômé(e)s ou futurs diplômé(e)s âgées entre 18-35 ans.

Les principaux objectifs de **La Tournée vers l'emploi 2005** sont :

- Freiner l'exode des jeunes au profit des centres urbains ;
- Promouvoir et faciliter l'intégration professionnelle des jeunes dans leur milieu ;
- Sensibiliser les jeunes, leur entourage et les acteurs locaux aux impacts de l'exode ;

- Sensibiliser les jeunes qualifiés à la pertinence de leur retour en région ;
- Augmenter le sentiment d'appartenance et d'identification à une ville, une municipalité ou une région éloignée ;
- Stimuler la création d'entreprise en région, dirigée et gérée par des jeunes qualifiés.

Le recrutement des jeunes sera fait à la grandeur du territoire de la Jamésie pour rejoindre le maximum d'étudiants. Des déplacements sont prévus sur tout le territoire pour aller rencontrer les institutions et les entreprises dans leur milieu.

Les inscriptions des jeunes pour participer à **La Tournée vers l'emploi 2005** seront reçues entre le 7 février et le 15 avril

2005. En relation avec les inscriptions reçues, 10 jeunes seront sélectionnés pour participer à la tournée de 4 jours.

La Tournée vers l'emploi est une adaptation faite par le Carrefour jeunesse-emploi de la Jamésie du projet national Place aux Jeunes. La Tournée vers l'emploi a été mise en place dans le Nord-du-Québec en 2004 pour lutter contre l'exode et influencer la migration des jeunes qualifiés au profit de la région Nord-du-Québec plutôt qu'aux centres urbains du Québec. zzz

Renseignements :
Isabelle Brochu, agente de projet
CJE de la Jamésie Matagami/Radisson
Téléphone : (819) 739-4455
Courriel : carrefour.matagami@lino.com

FORUM RÉGIONAL SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Des organismes du milieu publient un portrait de la pauvreté à Montréal et se mobilisent autour de pistes d'action

Le Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal rend public un portrait global de la pauvreté dans la région. Premier constat, encourageant, le nombre de personnes pauvres a diminué à Montréal. Cependant, comme le souligne la présidente du Forum, madame Micheline Dubé, il demeure énorme. « Pour prendre la mesure du phénomène, il suffit de se rendre compte que le nombre de pauvres à Montréal équivaut à la population complète de la nouvelle ville de Québec, » a-t-elle mentionné d'entrée de jeu, lors d'une rencontre avec les médias.

L'étude du Forum démontre également que les personnes qui sont pauvres le sont de plus en plus. Le Dr Richard Lessard, directeur de la santé publique de Montréal, fait remarquer que les conséquences de la détérioration des conditions de vie de ces personnes sont multiples. « Par exemple, les personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté vivent moins en santé et leur espérance de vie est réduite », a-t-il précisé. Autre fait qui ressort de l'étude, c'est que certains groupes de la population, tels que les immigrants et les familles monoparentales, sont plus touchés que d'autres. Par exemple, en 1980, 29,3% des personnes immigrantes étaient pauvres. En 2000, le ratio s'élève à 41%. La pauvreté

touché aussi des personnes qui ont un travail, mais qui se retrouvent malgré cela, sous le seuil de faible revenu. Mme Michèle Thibodeau-Deguire, présidente-directrice générale de Centraide du Grand Montréal souligne qu'il arrive souvent que des personnes se retrouvent pauvres à la suite de certains problèmes. « Ce peut être des problèmes de santé mentale, de divorce, ou une perte d'emploi. La pauvreté a de multiples visages et est complexe, a-t-elle ajouté. Chacun détient une partie de la solution. Si nous agissons ensemble, nos actions auront plus d'impact ».

« Le grand nombre de personnes pauvres à Montréal doit interpeller tous les acteurs de notre communauté » a déclaré le président de la Conférence régionale des élus de Montréal, monsieur Georges Bossé. « En travaillant de concert et en faisant preuve de constance dans nos efforts, je suis convaincu que nous pourrions améliorer la situation », a-t-il ajouté. Partageant cette vision, les membres du Forum ont mis au point diverses pistes d'action auxquelles ils comptent s'attaquer dans les mois qui viennent. Ainsi, ils entreprendront une campagne afin de sensibiliser tous et toutes à l'état de la pauvreté à Montréal. Ils entendent également rechercher et promouvoir de nouvelles façons de lut-

ter contre la pauvreté. Ils prévoient aussi poursuivre leurs recherches pour mieux documenter certaines facettes de la pauvreté propres à la région de Montréal. « Surtout, nous allons nous donner des instruments pour assurer un suivi de ce dossier », a déclaré madame Dubé. « Tous les membres du Forum ont à coeur que ce portrait mène à des actions qui auront un impact réel sur la qualité de vie des personnes pauvres. Ils sont prêts à mettre l'épaule à la roue et je suis convaincue qu'ainsi nous arriverons à atteindre nos objectifs », a-t-elle ajouté.

En conclusion, madame Dubé a invité tous les organismes qui oeuvrent au développement de la région à soutenir le forum dans sa démarche et à prendre connaissance de l'étude qui est disponible sous la rubrique « Quoi de neuf ? » du site de la CRÉ de Montréal. <http://www.credemontreal.qc.ca>
Le Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal est un organisme qui relève de la Conférence régionale des élus de Montréal. C'est un lieu permanent d'échanges, de réflexion, de consultation et d'action qui regroupe une trentaine de leaders du milieu. zzz

Source : CRÉ de Montréal
Pour information : Yvan Thériault
Tél. : (514) 842-2400

Un colloque sur les approches intégrées en développement social urbain : enjeux et défis

Le Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal organise le colloque « Les approches intégrées en développement social urbain ».

Montréal, comme plusieurs grandes villes, connaît des mutations qui affectent ses structures économiques, sociales et culturelles. Face à ces mutations, les milieux urbains continuent à être les lieux d'expérimentation d'approches de développement social.

Au menu du colloque, des conférences et des présentations d'expériences de Montréal, du Canada, de l'Europe et des États-Unis, des ateliers sur les défis et les enjeux (l'intersectorialité, la participation de la communauté, les conditions de réalisation des actions, les mesures de l'impact des actions etc.). En somme un tour d'horizon exceptionnel de la question. zzz

Date : Les 15 et 16 mars 2005
Lieu : Centre Saint-Pierre au 1212, Panet à Montréal

Pour information :
Forum régional sur le développement social de l'île de Montréal
Conférence régionale des élus Montréal
514-842-2400, poste 2101

JOURNÉE SOLIDARITÉ À SHAWINIGAN

UNE REPRISE EN MAIN QUI PASSE PAR L'INTERSECTORIALITÉ

Une journée entière avec quelque 80 décideurs de tous les secteurs d'activités d'une même ville... Peut-on rêver meilleur kidnapping volontaire pour se parler de nos réalités plutôt sombres et pour amorcer une réflexion collective qui teintera, à très brève échéance, des politiques locales à partir desquelles notre avenir se tracera ? Bien plus, comblant les espérances du comité organisateur, cette Journée Solidarité à Shawinigan a suscité une fébrilité à œuvrer en intersectorialité pour un développement global et durable du territoire. Un comité s'active déjà pour mettre la table à débattre de projets concrets et à supporter tout aussi concrètement les projets retenus, et ce, dans 6 mois à peine!

L'organisation d'une Journée Solidarité, le 6 octobre dernier, a répondu à un besoin parmi la communauté des décideurs et des gens d'action du milieu. À l'ordre du jour ? Le dévoilement d'un portrait global de la communauté et des enjeux qui en découlent ainsi que la mobilisation autour de projets concrets et la participation à l'élaboration de la politique familiale et de la politique de développement social de la Ville.

Le portrait des enjeux de la communauté

La constitution d'un portrait global du territoire raconte les bilans sectoriels de l'emploi, de la fréquentation et du taux de réussite scolaire, de l'état de santé de la population, des caractéristiques populationnelles, de l'apport du milieu communautaire, etc. Des personnes ressources de tous les secteurs d'activité ont été mises à contribution pour valider et bonifier ces renseignements. Une trentaine de leaders de la communauté, dans chacun des secteurs d'activité, ont accepté de participer à la démarche de validation par l'un ou l'autre des 3 groupes de travail planifiés. Cette démarche se transforme bien vite en discussions sur la lecture transversale qu'on peut en faire et sur les «**il faudrait que...**».

L'analyse subséquente de faits marquants parmi l'ensemble des données recueillies désigne clairement des enjeux locaux pour la communauté. Pour chacun des enjeux

identifiés, des axes d'intervention sont également proposés lors de la Journée Solidarité.

Rendez-vous dans 6 mois

Dans la salle, on sent une fébrilité à se retrousser les manches et une volonté d'agir ensemble qui se propage de tables en tables lors des discussions qui suivent la présentation du portrait global. Il y a un mot qui revient constamment : intersectorialité. Le travail isolé a atteint ses limites. Il faut des projets concrets, concertés, attachés, financés, animés, coordonnés... Ce sera donc un comité tripartite qui animera cette démarche de mobilisation avec, comme leaders, le Comité de développement de la communauté, le CLD et la Ville de Shawinigan. «**Il faut bien comprendre que ce sera une démarche inclusive. On veut inclure les**

partenaires et la communauté» insiste Renée Fournier, directrice générale du CLD de Shawinigan.

Les participations de la conseillère municipale responsable du dossier et du chef de cabinet de la Ville font converger lors du panel de fin de rencontre les éléments nécessaires à la mobilisation et à l'implication de tous autour de l'élaboration des politiques familiales et de développement social de la Ville. Le printemps et l'automne 2005 seront porteurs des dossiers d'avenir à Shawinigan! zzz

Source :
Lucie Carrier, Centre de santé et de services sociaux de l'Énergie,
Coordonnatrice du Comité de développement de la communauté à Shawinigan

UNE RECHERCHE SUR LES INÉGALITÉS DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE

Les membres du comité régional de coordination en développement social de la Mauricie et quelques invités prenaient connaissance le 4 novembre dernier des résultats de la recherche : « *Les inégalités de santé et de bien-être en Mauricie et au Centre-du-Québec, une analyse écologique* » présentée par M. Réal Boisvert, agent de recherche à l'Agence de santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. zzz



Dans la première rangée, Pauline Abran, MESSF-Emploi-Québec, Lucie Carrier, CSSS Shawinigan, Guylaine Asselin, CSSS de LaTuque, France Cormier, CAB de Shawinigan, Claude Jalbert, retraité, Lise Beaulieu, Centraide Mauricie et Marie-Andrée Lebel, Comité de développement local MRC des Chenaux. Dans la deuxième rangée, Denise Beaulieu, Centre de ressources humaines Canada, Odile Raiche, Consortium en développement social Mauricie, Réal Boisvert, Agence de santé et de services sociaux, Jean-Claude Landry, CSSS MRC Mékinac, Denis McKinnon, Corporation de développement communautaire MRC Maskinongé, et Cécile Thériault, Consortium en développement social Mauricie.

JOURNÉE ACTION COLLECTIVITÉ LANAUDIÈRE

Un événement pour connaître les programmes et services du gouvernement du Canada

Saint-Jacques le 23 novembre 2004 – C'est sous l'impulsion de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière et de Ressources humaines et Développement des compétences Canada que l'idée de réunir différents ministères fédéraux en région a émergé. Après l'élaboration de thématiques et l'ajout de partenaires au projet, l'organisation d'un événement Action Collectivité, un outil du Partenariat rural canadien, prenait forme.

Ainsi, le 18 novembre dernier, s'est tenue, au Château Joliette, la journée **Action Collectivité Lanaudière** qui s'est avérée un franc succès. Une centaine d'acteurs du milieu se sont réunis autour de thèmes jugés prioritaires pour le développement des collectivités. Les organismes de développement social et communautaire ont profité de l'occasion pour participer à des ateliers et assister à une conférence afin d'en apprendre davantage sur les programmes et les services offerts par le gouvernement du Canada. Pour plusieurs intervenants, cette journée a permis d'établir un premier contact avec les différents ministères fédéraux présents et d'échanger sur des problématiques propres à la région afin d'aider la communauté à se développer.

Des représentants de ministères et d'organismes du gouvernement du Canada ont présenté les grandes lignes des programmes et des services en lien avec des thèmes ciblés par la région de Lanaudière dont la situation des femmes, les jeunes et l'emploi et le développement des capacités communautaires. Lors du dîner-conférence, M. Laval Doucet, Titulaire de la Chaire multifacultaire de recherche et d'intervention sur la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, a entretenu les participants sur le développement durable des collectivités.

Par le biais de kiosques d'information ou de rendez-vous personnalisés, les organismes socio-communautaires ont pu rencontrer des représentants des ministères fédéraux afin d'échanger, de développer de nouveaux partenariats et d'obtenir des conseils pour réaliser d'éventuels projets selon les réalités de la région lanauoise. L'événement s'est terminé par une plénière qui a permis de tirer des conclusions et des pistes d'actions suite aux différentes activités de la journée. M. Denis Leroux, directeur du Centre de ressources humaines du Canada de Repentigny, a identifié trois rôles que le gouvernement du Canada pourrait jouer à l'avenir soit : de fournir de l'information sur des pro-

grammes et des services des ministères fédéraux, d'assurer un lien avec les ministères provinciaux et d'appuyer le développement qui pourrait éventuellement mener à la mise en place de projets structurants regroupant plusieurs ministères dans une approche de développement durable.

La réalisation de la journée Action Collectivité Lanaudière a été organisée par le Secrétariat rural, la Table des partenaires du développement social Lanaudière (TPDSL), les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) de Lanaudière et Ressources humaines et Développement des Compétences Canada (RHDC). zzz



NOUVELLES BRÈVES

Un colloque en développement régional portant sur le thème « **Outaouais au carrefour des modèles de développement** » s'est tenu à l'Université du Québec en Outaouais le vendredi 1er octobre 2004. Ce colloque organisé par le Centre de recherche en développement territorial (CRDT), la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) et le programme de maîtrise en développement régional de l'UQO a connu un franc succès avec près de 200 participants représentatifs des divers milieux d'intervention en développement régional. Une synthèse de l'événement est disponible sur le site de l'Observatoire en économie sociale et en développement régional: <http://www.uqo.ca/observer/> De plus, des actes du colloque seront publiés ultérieurement. zzz



Le comité de pilotage

Par Gisèle Legault, Services de réadaptation Les Filandières

Le développement social local, un outil pour le renforcement du réseau de support des personnes présentant une déficience intellectuelle

Depuis le début des années 1980, le Québec connaît une période massive de désinstitutionnalisation des personnes présentant une déficience intellectuelle, qui sont maintenant à la charge de leurs parents ou d'une ressource de type familial. L'expérience de soins de ces familles fait émerger de nouveaux besoins auxquels un centre de réadaptation doit apporter des réponses justes qui contribuent à la mise en valeur des compétences et des ressources de l'environnement social. Les besoins de répit, tels qu'ils sont exprimés actuellement, suggèrent que le renforcement du support social fait partie d'une solution durable aux difficultés rencontrées par les personnes déficientes intellectuelles et leurs proches.

Au cours de la dernière décennie, les capacités adaptatives de l'individu et celles de sa famille ont été sollicitées intensivement à travers les modèles d'intervention conventionnels utilisés en déficience intellectuelle. À l'instar de



Le Comité de pilotage : Rangée arrière de gauche à droite : Christian Tellier et Pierre Gendron, SR Les Filandières Matawinie, Alain Coutu, CLSC. Rangée avant de gauche à droite : Gaëtan Tremblay, CR La Myriade, Bernard Lamothe, Gisèle Legault, SR Les Filandières Matawinie et Mario Paquet, Santé publique Lanaudière.

plusieurs centres de réadaptation, le Service de réadaptation Les Filandières (Centre de réadaptation La Myriade) a entrepris de réviser ses pratiques dans le but d'ajuster les interventions aux nouvelles réalités des personnes présentant une déficience intellectuelle et de leurs proches. Son expérience sur le terrain laisse croire que le développement social local dans la Matawinie (région de Lanaudière), est un lieu privilégié de collaboration intersectorielle et que la représentation des acteurs des milieux associatifs, communautaires, publics et privés y atteint un degré exceptionnel. Le support social qui peut s'en dégager serait-il aussi exceptionnel?

Le but de cette étude¹ est avant tout exploratoire. Les questions auxquelles cette dernière a tenté de répondre sont les suivantes. En premier lieu, le développement social local et l'approche intégrée offrent-ils des conditions favorables au renforcement du réseau de support des personnes présentant une déficience intellectuelle en Matawinie? En d'autres termes, comment le développement social et l'approche intégrée tels que vécus en Matawinie viennent-ils faciliter ou limiter l'intégration sociale des individus ayant une déficience intellectuelle? Deuxièmement, comment le développement social et l'approche intégrée questionnent-ils nos modes d'intervention en tant qu'établissement du réseau de la santé et des services sociaux? Cette étude vise donc à identifier les conditions permettant l'amélioration du réseau social des personnes présentant une défi-

cience intellectuelle et du support que ce réseau procure. Elle jette un regard supplémentaire sur le dynamisme local lorsqu'il s'agit de rehausser les conditions de vie d'une population dite vulnérable.

Méthodologie

L'étude est réalisée dans une approche participative impliquant des représentants de trois (3) territoires municipaux

de la MRC Matawinie dans la région de Lanaudière. Cette représentation est assurée à travers la mise sur pied d'un comité de pilotage ainsi que par l'utilisation d'informateurs-clé au cours de la cueillette d'information. Cette collecte a été effectuée à l'aide d'entrevues semi-structurées auprès d'un éventail hétérogène mais complémentaire d'acteurs du développement social. Au

total, 34 personnes ont été rejointes. Environ dix groupes d'entrevues formés de trois (3) répondants en provenance de divers secteurs sont interrogés sur les thèmes suivants :

- Leurs types d'implication dans le développement social local;
- Les valeurs et les buts poursuivis à l'intérieur des différentes catégories d'acteurs;
- Les attentes réciproques entre les acteurs;
- Leurs visions du support social en lien avec les conditions de vie des personnes déficientes intellectuelles et leurs proches;
- Leurs perceptions des conditions favorables à l'actualisation du support social auprès des personnes déficientes intellectuelles et leurs proches;



- Leurs perceptions des conditions défavorables à l'actualisation du support social auprès des personnes déficientes intellectuelles et leurs proches;
- Leurs opinions sur les priorités action.

Résultats

Le développement social local dans la MRC Matawinie, tel qu'il est vécu par les répondants, est associé au renforcement du réseau de support des personnes présentant une déficience intellectuelle. Parmi les conditions favorables, les répondants mentionnent :

- La notoriété croissante des services de réadaptation et des besoins de leurs usagers;
- La reconnaissance de l'expertise clinique des intervenants en réadaptation;
- Le renforcement des pratiques intersectorielles par la multiplication des opportunités de collaboration donnant lieu à et des bilans positifs;
- Une préoccupation partagée entre plusieurs acteurs sociaux concernant l'amélioration des conditions de vie des personnes présentant une déficience intellectuelle.

L'analyse des conditions défavorables au renforcement du réseau de support des personnes présentant une déficience intellectuelle conduit à des recommandations dont quelques-unes visent une harmonisation des offres de service provenant des organismes publics, entre eux, et avec les buts poursuivis par les divers acteurs sociaux sensibilisés aux conditions de vie des personnes dites vulnérables. Enfin, l'étude jette aussi un éclairage sur des moyens susceptibles de consolider l'efficacité du développement social local sur le territoire concerné.

Les résultats confirment le fait que la Matawinie offre des conditions généralement favorables à l'intégration sociale de la personne présentant une déficience intellectuelle et que, avec les années, cette ouverture serait encore plus manifeste. Cette dernière dépendrait toutefois de l'implication du service de réadaptation à travers un soutien spécialisé approprié au degré de handicap, tel que perçu subjectivement par l'environnement social. Il a également été démontré que le service de réadaptation ne peut et ne doit por-

ter seul la vocation de l'intégration sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle. En somme, non seulement il doit y avoir décloisonnement des pratiques professionnelles, mais il faut insister dans cette entreprise, sur l'importance de la participation sociale des citoyens.

Retombées de l'étude

Pour l'équipe de secteur du centre de réadaptation, l'étude apporte des précisions qualitatives sur la variété des sources de support disponibles dans une collectivité rurale. Un groupe de travail a été mis sur pied (mai 2003) afin de réviser les niveaux de service, de la prise en charge à la responsabilisation, en tenant compte d'une définition opérationnelle des notions d'environnement et de support social. L'effet recherché consiste à privilégier les interventions qui identifient les acteurs et mettent en valeur le support inhérent à la vie communautaire.

Au plan intersectoriel, l'étude invite à une analyse plus détaillée des interdépendances au sein du système de services. Il semble que ces interdépendances deviennent plus complexes et nécessitent plus de coordination lorsque les actions respectives de plusieurs intervenants ont pour but de stimuler le support social offert par les acteurs des milieux réguliers. La formation du personnel des établissements et l'amélioration des structures de communication intersectorielle s'annoncent comme des moyens susceptibles d'accroître la coordination de ce type d'actions.

En ce qui a trait aux proches des personnes présentant une déficience intellectuelle, il semble que la tendance à rechercher des réponses auprès des services publics est toujours privilégiée plutôt que d'identifier des sources de support dans l'environnement communautaire au delà de la famille élargie. Une préoccupation importante pour la protection et la sécurité de la personne apparaît comme le facteur le plus souvent invoqué par les parents pour expliquer cette position.

Suites envisagées

Le Service de réadaptation Les Filandières estime qu'il faut que ses intervenants se préoccupent davantage du rapport entre

le projet de vie de la personne présentant une déficience intellectuelle et le développement social de sa communauté. Les instruments cliniques actuellement disponibles ne favorisent pas nécessairement un tel modèle de dispensation de services. Par contre, on observe que certains intervenants réussissent à adopter des positions favorisant la collaboration intersectorielle dans une perspective de développement social. Les suites envisagées consistent à effectuer une analyse descriptive des meilleures pratiques, en cours sur le terrain, qui ont pour effet de soutenir la participation sociale des personnes présentant une déficience intellectuelle. Les pratiques à circonscrire devront s'inscrire dans la foulée d'une amélioration des services et de leur continuité. De façon plus particulière, la promotion de la participation sociale devrait se traduire par :

- un soutien aux activités intersectorielles facilitant l'accès à des milieux et des activités favorables à l'intégration sociale de la personne présentant une déficience intellectuelle;
- le développement de liens et de projets avec divers milieux (milieux de garde; milieux scolaires; organisation de travail; organismes communautaires).

La démarche devrait permettre au centre de réadaptation de mieux cerner les voies à emprunter pour favoriser le maillage entre son offre de services et celles des autres établissements dispensateur. Elle devrait également permettre à ses intervenants d'identifier les compétences à exercer pour que leurs interventions s'inscrivent en accord avec les efforts déployés par une communauté afin d'améliorer les conditions de vie individuelles et/collectives. **zzz**

Adresse de l'établissement diffuseur :
Service de réadaptation Les Filandières
3733, rue Charbonneau
Rawdon, Québec JoK 1S0

¹ Synthèse de *Développement social local et renforcement du réseau de support des personnes présentant une déficience intellectuelle et de leurs proches en Matawinie*, de Bernard Lamothe, Étude commandée par le Service de réadaptation Les Filandières, en collaboration avec le comité local de développement social de la Matawinie, juin 2003, 169 p.

The Status Syndrome quand la sociologie vient à la rescousse de la médecine...

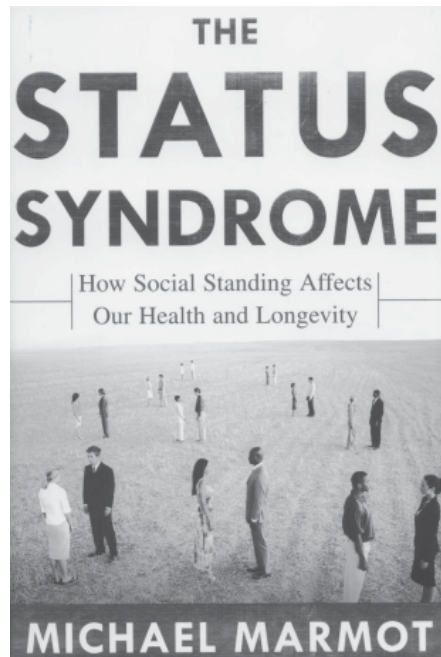
Michael Marmot dans son dernier livre, *The Status Syndrome*², imagine un voyageur qui emprunte le métro depuis les quartiers les plus mal famés au sud-est de Washington et se rend jusqu'aux hauteurs des banlieues du Maryland, vingt kilomètres plus loin. D'un bout à l'autre de ce trajet, ce voyageur aura gagné, à chaque kilomètre parcouru, une année de vie de sorte que, à son arrivée, il pourra vivre vingt années de plus qu'à son départ.

Avec cette référence à des communautés humaines et à la vitalité des personnes qui y évoluent, Michael Marmot ajoute une corde de plus à son arc du gradient social de la santé.

Le gradient social de la santé

Petit rappel. Michael Marmot a démontré dans ses travaux antérieurs sur les hiérarchies professionnelles (études de Whitehall sur les fonctionnaires britanniques) que non seulement la santé est la chose du monde la moins bien partagée entre les riches et les pauvres, mais encore qu'elle se dégrade régulièrement du haut de la pyramide bureaucratique jusqu'à sa base, progressant en cascade de sous-ministre en titre à sous-ministre en chef, de directeur à sous-directeur, de chef de service à chef de section, de spécialiste responsable à professionnel assistant et ainsi de suite jusqu'au serveur le plus modeste de l'organisation.

Dans *Status Syndrome*, Michael marmot nous apprend que cette relation dépasse largement le cadre d'une bureaucratie gouvernementale. Les gens qui possèdent par exemple un doctorat ont en moyenne une espérance de vie plus grande que ceux qui n'ont qu'une maîtrise, lesquels sont en meilleure posture que les personnes qui n'ont un bacc. Cela va même jusqu'aux ve-



dettes de cinéma en nomination pour la cérémonie des Oscar. Les acteurs qui se sont mérité la statuette emblématique vivent en moyenne quatre ans de plus que les acteurs n'ayant pas eu cette chance. Même chose pour les explorateurs de l'Antarctique. Les expéditeurs qui ont atteint le Pôle Sud ont vécu plus vieux que ceux qui ont échoué. Et ainsi de suite... Suivant la position qu'un individu occupe dans un ordre social quelconque, il vivra plus vieux que celui qui occupe une position inférieure. Il aura une probabilité moindre d'être victime de maladies cardio-vasculaires, de cancer, de tuberculose, de troubles mentaux ou de dépression que la personne immédiatement située en bas de lui.

La santé, plus qu'une question de facteurs de risque

Fait singulier, le gradient social de la santé perdurerait même si on réduisait sensiblement les facteurs de risque aux-

quels les individus sont soumis. Ainsi, au regard des habitudes de vie, un fumeur au bas de l'échelle sociale a plus de chance de mourir d'un cancer du poumon qu'un fumeur en position plus favorable. Une personne sédentaire en milieu défavorisé doit craindre davantage l'obésité, voire le diabète, que la même personne en milieu plus avantage. Cette observation vaut également pour le revenu, passé un certain seuil s'entend. En effet, une fois assurés les besoins de base, il n'y a pas de relation entre plus de revenu et une meilleure santé. Les comparaisons internationales sont éloquentes à ce chapitre. Ainsi, le revenu *per capita* aux USA est d'environ 35 000 \$. Il tourne autour de 19 000 \$ en Grèce. Pourtant, l'espérance de vie des américains est de 76 ans alors qu'elle est de 78 ans pour les grecs. Comme le dit Marmot, «*If you have little of it, more money would benefit health, but if you have more of it, then it is how much you have compared to other people in your society that is more important for health*», p. 73.

Mais quelle est donc cette loi inexorable qui échappe à la volonté des personnes, qui se moque des habitudes et des conditions de vie ?

Comment le rang social détermine l'état de santé

C'est la loi du plus fort, pourrait-on dire pour qualifier ce phénomène voulant que plus un individu a d'autonomie, plus il a de contrôle sur sa destinée, plus il a le sentiment d'exercer une influence sur son environnement, plus sa santé sera bonne et plus il vivra longtemps. Cet avantage comparatif est soigneusement réparti. Il relève d'une compétition plusieurs fois séculaire que se livrent les être humains pour décrocher le meilleur

statut possible, pour avoir l'image de soi qui est la plus flatteuse, la plus noble, celle dont le rang justifie l'obtention du plus grand nombre possible de privilèges.

Pourtant, dira-t-on, les gens qui ont beaucoup de pouvoir ont également beaucoup de responsabilités. Et le cumul des responsabilités n'est-il pas générateur de stress ? N'est-ce pas le stress qui à la longue use l'organisme ? À ce sujet, le chapitre que Marmot consacre à la relation entre le pouvoir, ou le rang social, et le stress vaut le détour.

Les néophytes comme moi se rappelleront que le stress est avant tout un stimulus déclencheur de l'action. Il permet de stopper la sécrétion d'insuline et de bloquer le processus d'entreposage de l'énergie, libérant ainsi dans la circulation sanguine, grâce à l'activation du système sympathique, le glucose nécessaire à la contraction des muscles. Ce faisant, la pression artérielle et le rythme cardiaque augmentent, inhibant ainsi les fonctions non nécessaires à l'action comme la digestion, la croissance, les processus inflammatoires, la réparation des tissus et la marche du système immunitaire. La mise sous tension du système nerveux central entraîne alors des changements hormonaux et neurologiques significatifs qui, sous la persistance d'un stress soutenu, engendrent à leur tour toute une série de conséquences indésirables : résistance à l'insuline, apparition de graisse à l'abdomen, production de mauvais cholestérol, présence d'un haut niveau de plasma triglycérique et d'une tension artérielle chronique. Autant d'éléments déclencheurs de problèmes cardiaques ou autres.

Or, la capacité de gérer les effets métaboliques du stress est directement liée au pouvoir d'en relâcher l'emprise lorsque le but de l'action est atteint : pensons à la fuite permettant d'échapper avec succès à un agresseur ou encore à l'accomplissement avec succès d'une tâche quelconque. Inutile d'insister pour dire que cette capacité est étroitement reliée au rang occupé dans la hiérarchie sociale. Plus le statut social d'un individu est élevé, plus ses efforts sont récompensés. Plus grande est la reconnaissance qui lui est conférée pour son

travail, meilleure sera sa santé. Inversement, moins quelqu'un a d'influence sur son environnement, moins ses efforts portent fruits, plus se retrouve-t-il en situation d'inhibition de l'action, moins récolte-t-il d'appréciation de son entourage, moins son image de lui-même est reluisante et moins sa santé sera bonne.

Du côté des sciences de la société...

Bonne santé inégalement partagée, disparités importantes observées pour à peu près toutes les sortes de maladies, mortalité prématurée touchant davantage certains groupes que d'autres... que peut la médecine ? La réponse, selon Marmot, ne se trouve pas entre les mains des disciples d'Esculape, mais du côté des sciences de la société. « *I met patients and loved the frontline experience of treating real people. But real people, confesse-t-il, have problems with their lives as well as with their bodily organs...* », p. 8.

En ce sens, il est intéressant de constater que les hiérarchies sociales et la compétition qui en découlent pour l'accès aux ressources sont moins abruptes dans certaines situations que dans d'autres. Les femmes par exemple n'échappent pas aux à la tyrannie du gradient social. Mais pour elles, les écarts observés pour l'espérance de vie sont moins importants que pour les hommes. Or chez l'espèce humaine, si la division du travail entre les sexes désigne habituellement l'homme pour combattre les ennemis, la femme se voit réserver le rôle de soigner. Dans le premier cas, la régulation des rapports sociaux est fondée sur la compétition, dans l'autre sur la coopération. Or l'espèce humaine est condamnée à coopérer pour survivre. D'où l'importance des relations sociales. La société protège l'individu et la qualité des relations sociales, la coopération et la confiance, en comparaison avec l'hostilité et la menace, expliquent pourquoi certains individus sont plus résistants que d'autres à la maladie. Plus concrètement...

Un classique : l'exemple japonais

Marmot connaît bien le Japon. Il en fait profiter le lecteur. Heureusement, car les hiérarchies semblent beaucoup moins délétères au pays du soleil levant que

dans la contrée de l'oncle Sam. Pourquoi donc les japonais sont-ils plus en santé et vivent-ils plus vieux que les américains ? Ce n'est pas à cause d'un facteur génétique puisque leur santé s'est nettement améliorée au cours des quarante dernières années. Cela n'est pas dû non plus à leur système de santé puisqu'ils y consacrent 7,7 % de leur PIB en comparaison des 14,5 % pour les américains. Comme le Japon s'est beaucoup occidentalisé depuis le milieu du siècle dernier, les habitudes de vie ne sont pas beaucoup meilleures que celles que l'on retrouve aux USA, le nombre de fumeurs étant important et l'alimentation étant forte en sel. La différence selon Marmot, réside dans la cohésion sociale du pays. L'engagement de l'individu à son groupe d'appartenance est indéfectible. La loyauté et le respect sont des figures légendaires du citoyen japonais. Il y a au Japon moins de crimes qu'aux USA, moins de prisons, un sentiment moins répandu d'individualisme. *At least but not least*, le rapport d'égalité entre le quintile de la population le plus favorisé et le quintile le plus défavorisé sont de 3,5 pour un alors qu'elles sont de 8,9 pour un aux USA.

Ce qui vaut pour le Japon vaut pour le Costa Rica et Cuba où la longévité des personnes est impressionnante, étant donné le niveau de richesse de ces pays. En revanche, depuis l'effondrement du régime soviétique, la Russie a vu l'espérance de vie des hommes diminuer d'une quinzaine d'années, le pays étant la proie jusqu'à récemment d'un déficit sévère au plan de la cohésion sociale, voyant fleurir, sur fond de désengagement de l'État, le gangstérisme, la prostitution et la violence généralisée.

Soit dit en passant, Marmot ne se prive pas pour rappeler à ceux qui doutent des rapports de causalité entre la santé et le rang social que l'Union soviétique ne s'est pas effondrée parce que les gens sont tombés malades, c'est plutôt leur santé qui s'est détériorée au moment où la société s'est affaïssée.

Pourquoi et comment réduire les inégalités ?

Si le gradient social de la santé est une réalité probablement immuable, un

phénomène propre à la vie elle-même, les inégalités, elles, sont parfaitement réductibles, en tout cas la hauteur des marches du gradient social peut parfaitement être réduite. Il faut donc s'y consacrer conclut Marmot, parce que cela est :

- 1) efficace, l'amélioration globale de la santé de la population sera d'autant plus forte que celle des plus désavantagés sera significative;
- 2) nécessaire au plan moral et
- 3) surtout possible. Possible en effet pourvu que, à défaut d'atteindre l'égalité de fait, l'on tende vers l'égalité des chances.

Cela en visant au premier chef les enfants (en développant des programmes qui favorisent le développement des tout petits et en venant en aide à leurs parents), le marché du travail (en créant des emplois de qualité qui permettent aux individus d'avoir du contrôle sur leur vie et d'être récompensés pour les

efforts accomplis) et les communautés (en mettant en place des mesures qui permettent de resserrer le tissu social des milieux de vie).

En conclusion

Au terme de *Status Syndrome*, on ne peut pas s'empêcher de se rappeler qu'un homme qui se lève le matin à Notre-Dame-de-Grâce et se couche le soir au coin de la rue Ontario et Armherst verra lui aussi son espérance de vie diminuer de dix ans. De la même façon, quelqu'un qui passe la nuit sur le plateau de Normandville à Trois-Rivières vivra six ou sept ans de plus que s'il dormait dans Sainte-Cécile, plus bas. Même chose pour Québec, Chicoutimi ou Gatineau : toutes les grandes villes du Québec ont leurs disparités au regard de la vie et de la mort.

Pour ce qui est des autres plans, les artisans d'ici en développement social conviendront avec Marmot qu'ils ont de

quoi, pour le moins, s'occuper. Marmot aura le mérite de nous inspirer dans l'accomplissement de cette lourde tâche en nous indiquant la voie à suivre : toujours plus de pouvoir pour les individus et les communautés, toujours plus d'autonomie, de confiance et de prise en charge.

En terminant, un clin d'œil amusant à l'histoire. J'ai eu la curiosité de comparer l'âge moyen observé au décès de tous les premiers ministres du Canada, de Trudeau à Macdonald, et du Québec, de Bourassa à Chauveau. Tenez-vous bien : Il en coûte dix ans de sa vie à devenir premier ministre du Québec plutôt que premier ministre du Canada. Les premiers vivent en moyenne 68,6 ans alors que les seconds atteignent 78,8... À vous de formuler vos hypothèses ! zzz

¹ Michael Marmot, *The Status Syndrome, How Social Standing Affects our Health and Longevity*, Times Books, Henry Holt and Company, New York, 2004, 319 p.

NOUVELLES BRÈVES

Actions Jeunes Citoyens

UN NOUVEAU REGARD ENGAGÉ SUR LA CITOYENNETÉ

Par Sarah Girouard

Du 2 au 10 octobre s'est tenu à Montréal l'événement international Actions Jeunes Citoyens (AJC). À cette occasion, plus de 150 jeunes francophones de 18 à 30 ans, représentant 23 pays, se sont réunis pour discuter de questions de citoyenneté et d'engagement. Ce fut une semaine riche en rencontres animées, débats soutenus et prestations artistiques multidisciplinaires.

En plus de permettre la mise en place d'un réseau de citoyennes et citoyens engagés, cette rencontre AJC a mené, à l'issue de huit ateliers thématiques, à la formulation de 16 recommandations. Celles-ci représentent autant de pistes d'action que les jeunes sont appelés à suivre à leur manière dans leur milieu. Les participants ont écouté des conférenciers internationaux, puis discuté de

leurs initiatives et d'autres applications de la citoyenneté, ici et ailleurs, avant de rédiger leurs recommandations. Le document final a été présenté à l'hôtel



photo : N. Mousseau

Julie Nuckle, Louise-Michel Laurence, Sarah Girouard et Véronique Therrien, quatre jeunes qui ont organisé l'événement Actions Jeunes Citoyens.

de ville de Montréal en présence d'élus, de dignitaires et de personnes influentes.

Les recommandations ainsi que la liste des pays représentés, des artistes et des conférenciers de même que d'autres détails sur l'événement sont disponibles à l'adresse ville.montreal.qc.ca/ajc

AJC est organisé conjointement par l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse, le Conseil jeunesse de Montréal et l'Office franco-québécois pour la jeunesse, et reçoit le soutien du Fonds Jeunesse Québec et de la Ville de Montréal. zzz

Villes et Villages en santé : un colloque mémorable à Val-d'Or

Par Julie Lévesque, Julie Perreault et Daniel Samson Legault

La Ville de Val-d'Or et plus d'une quinzaine de partenaires de la région ont su relever avec brio, le défi d'organiser le colloque provincial du Réseau québécois de Villes et Villages en santé en septembre 2004. Plus de 240 participants dont une importante délégation Crie étaient au rendez-vous. Deux grands thèmes ont notamment été approfondis: la résilience collective et la communication entre les générations.

La résilience a longtemps été une caractéristique se rapportant aux matériaux capables d'absorber les chocs pour ensuite reprendre leur forme initiale. On y réfère maintenant en parlant des humains, et des communautés. Et les deux vont souvent ensemble. S'inspirant de Henderson et Milstein (1996), le conférencier Alain Samson a présenté une liste d'habitudes d'une communauté capable de résilience.

1. Elle encourage les liens sociaux
2. Elle valorise et encourage l'éducation
3. Les interactions y sont davantage chaleureuses que négatives
4. Les frontières (règles, normes et règlements) sont claires et connues.
5. Les relations de support sont encouragées
6. Il y a promotion du partage des responsabilités et du service d'autrui
7. Les besoins de base en matière d'emploi, d'habitation, de soins de santé et de loisirs sont comblés
8. On s'attend à ce que les autres réussissent
9. On encourage les gens à se fixer des objectifs et à les réaliser
10. Le développement des valeurs et des habiletés sociales est encouragé
11. Les gens qui souhaitent s'impliquer peuvent le faire
12. Il y a appréciation du talent naturel de chaque individu

La rencontre des générations : le nouveau défi des communautés

« Présentement, quatre générations possédant des valeurs et des attentes totalement différentes se côtoient dans nos communautés » dit Alain Lévesque. Avant de présenter chacune des générations, Alain tient à faire

une mise en garde. « Il s'agit de grandes tendances ! »

Par exemple, pour les seniors (avant 1947), le travail est généralement perçu comme un devoir collectif, une activité noble et vénérable alors qu'il permet aux baby-boomers (1947 à 1965) de définir leur identité. Les nexos (1966 à 1984) voient le travail comme un moyen de développer leur employabilité. Quand aux velos (depuis 85), il est un moyen d'obtenir autres choses et doit être conciliable avec les autres dimensions de leur vie.

La conférence d'Alain Lévesque a su nous rappeler comment le respect des différences et l'ouverture d'esprit sont des attitudes souhaitables pour favoriser une meilleure compréhension, communication et coopération entre les générations. Un défi de tous les jours dans nos initiatives de développement des communautés.

Vers des communautés en santé

« Lorsqu'on a commencé à travailler avec les communautés algonquines, on aurait pu arriver avec des solutions toutes faites de santé préventive », explique Réal Lacombe, directeur de la santé publique en Abitibi-Témiscamingue. « On a plutôt demandé aux gens ce dont ils avaient besoin. » Et des besoins précis sont sortis : avoir accès à des examens de santé car il manquait de centres de santé dans les réserves, trouver des moyens pour améliorer la propreté des communautés et, enfin, régler le problème des logements vétustes. C'est à résoudre les problèmes identifiés que s'est d'abord attelée la direction de santé publique. Progressivement, les communautés ont pris en charge leur développement. L'approche de santé globale misant sur une stratégie d'*empowerment* individuel et collectif a donc de longues racines en Abitibi et au Témiscamingue.

Et elle a le vent dans les voiles. En témoignent les principes suivants qui sont au cœur du plan régional de santé publique pour les trois prochaines années : reconnaître la capacité d'agir des personnes et des communautés,

investir des énergies dans l'accompagnement des processus de changement au sein des communautés et travailler ensemble avec les forces de chacun. « Même le paysage urbain le plus pauvre possède une riche et dense configuration de relations humaines qui peuvent fournir le support, la motivation et l'assistance directe pour réduire les problèmes et les comportements à risque pour la santé ainsi qu'améliorer les conditions de santé » fait ressortir le plan 2004-2007.

Quand on dresse un portrait d'une communauté et de son état de santé globale, « on essaie de tenir compte du capital social, de la capacité de résilience, de l'existence des réseaux et du leadership dans cette collectivité », souligne M. Lacombe. Mais il ne s'agit pas uniquement de faire un instantané des communautés ou de les cartographier. « Chaque fois qu'on intervient, on cherche à équiper les communautés pour qu'elles soient en mesure de trouver les solutions les plus adaptées, les plus saines et les plus épanouissantes », conclut-il.

Santé et culture

En conférence de clôture, Lise Bissonnette est revenue avec une citation de Jules Bélanger de la Gaspésie, une « métaphore de culture », qu'elle reprendra plusieurs fois dans cette conférence : « Il y aurait moins de monde dans les hôpitaux s'il y en avait plus dans les bibliothèques ». Il faut miser sur la culture pour la santé collective, dit-elle.

Il nous faut aussi des rendez-vous collectifs, comme les festivals populaires en étaient. « C'est vrai que l'école doit être le premier vecteur de la culture, mais elle croule sous les impératifs du marché du travail » et ne peut plus suffire. « Culture et loisirs, ce n'est pas la même chose ! » Lise Bissonnette met en garde les municipalités qui se contenteraient d'un budget de sports et loisirs. Une conférence de clôture des plus stimulantes qui nous a permis de voir les liens pouvant exister entre santé et culture !

Pour avoir accès aux présentations de ce colloque, <http://www.rqvs.qc.ca/colloque/index.htm>

Le logo symbolisant l'action bénévole

Le gouvernement du Québec, en collaboration avec le Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ), a lancé le concours de logo *J' image l' action bénévole* en septembre dernier. En à peine un mois et demi, nous avons reçu 745 projets.



Le 9 décembre 2004, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille a dévoilé le logo officiel des bénévoles du Québec à l'Assemblée nationale en présence du gagnant du concours, M. Guillaume Morin, un jeune homme de 19 ans de Candiac, en Montérégie.

Le logo sera utilisé pour faire la promotion de l'action bénévole à la grandeur du Québec. Nous souhaitons qu'il contribue à faire connaître l'action bénévole, les personnes qui l'exercent de même que les organismes qui ont recours à leurs services.

Sa diffusion se fera de la façon suivante : les droits d'utilisation seront émis par le Réseau de l'action bénévole du Québec aux organismes sans but lucratif où oeuvrent des bénévoles alors que le Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec en fera l'émission aux ministères et organismes gouvernementaux. zzz

Une retraite bien méritée pour Claude Quiviger

DEUX DE SES COLLÈGUES LE SALUENT

Arrivé au Québec en 1967 par Amour, Claude Quiviger a rapidement pris part à la vie collective de sa terre d'accueil, tant par ses activités pédagogiques et théologiques pour le ministère de l'Éducation que par sa contribution en éducation populaire, une rapide incursion en CLSC et un engagement dans le milieu communautaire à Montréal-Nord. C'est riche de toutes ces expériences que ce Breton d'origine s'est joint en 1990 à la nouvelle équipe des conseillères et conseillers en développement communautaire de la Ville de Montréal.

Il fût parmi nous l'un des piliers de la promotion d'une vision du développement social reposant sur la capacité des personnes et des communautés à se prendre en main et sur la responsabilité des pouvoirs publics à accompagner ces démarches. L'attachement à cette vision, doublée d'une connaissance terrain et d'une analyse rigoureuse des failles du système économique et politique nous ont souvent valu quelques « Mille millions de mille sabords de Tonnerre de Brest » bien sentis. Pipe à la bouche et livre à la main dans ses moments de pause, l'intellectuel se doublait aussi d'un cycliste adepte des principes du développement durable et du « mens sana in corpore sano ». Cette versatilité lui a permis de contribuer à la fois aux orientations stratégiques municipales en développement social et à l'application très concrète de mesures visant l'accessibilité universelle des édifices et services municipaux. Par sa décision de servir en arrondissement à partir de 2002, Claude a pu faire une éloquente démonstration du rôle de conseiller en développement communautaire à cet échelon du développement social. Sollicité de toutes parts et participant à une foule de partenariats et de projets locaux, il a su transmettre le flambeau à la relève (voir plus bas) avant de lever l'ancre vers de nouvelles aventures, muni de pinces et de toiles...



Cher Claude, merci de ton authenticité, de ton éthique et de tout le cœur que tu mis à l'ouvrage.

Bon vent capitaine, que la vie à bâbord comme à tribord te soit bonne! zzz

Anne Michaud, conseillère en développement communautaire à la Ville de Montréal

Ma première rencontre avec Claude a eu lieu en 1998 lors de la réorganisation du service des sports et des loisirs de la Ville de Montréal. Claude a partagé avec nous, à cette époque, son expertise par des formations et par l'animation d'une table en développement social pour les intervenants du service. Il réussit dès lors à nous transmettre son expertise ainsi que toute sa flamme sur le sujet.

En 2002 lors de la fusion municipale à Montréal, des postes de conseillers (ères) en développement communautaire se sont créés dans les arrondissements. Malgré sa méconnaissance du milieu, Claude releva le défi et y mit tout son cœur. Ces 2 dernières années se sont soldées pour moi par la rencontre avec un être extraordinaire, toujours fougueux comme à ses débuts, et transmettant sa passion pour les êtres humains et leur bien-être en toute simplicité. Son intelligence, son expérience et sa modestie en firent un mentor pour plusieurs d'entres nous, la nouvelle génération de conseillers (ères) en développement communautaire.

Au fil du temps, Claude est devenu un ami pour moi. Le 7 janvier 2005, la Ville de Montréal perd l'un de ses grands en développement social mais moi j'y gagne un ami pour toujours. Merci Claude et ne nous oublie pas! zzz

Josée Boucher, conseillère en développement communautaire à la Ville de Montréal

VIENT DE PARAÎTRE

La relève dans les milieux communautaires

par Jacques Fournier, RQIAC

Mercredi soir le 24 novembre, le Centre de formation populaire (CFP) de Montréal organisait une rencontre sur le thème : « La relève dans les milieux communautaires québécois : comment et pourquoi les jeunes diplômés-es choisissent-ils de travailler dans les groupes communautaires? ».

La personne-ressource était Frédéric Deschenaux, jeune professeur à l'Université du Québec à Rimouski, qui a fait sa thèse de doctorat sur le sujet et qui en présentait les principaux résultats. On peut lire sa thèse de 366 pages en cliquant <http://erta.educ.usherbrooke.ca/documents/TheseDeschenaux.pdf>

En voici quelques éléments :

- Le nombre d'organismes communautaires augmente de manière très marquée, ce qui, du coup, fait croître la demande de travail.
- La main d'oeuvre des groupes communautaires est plus scolarisée que la moyenne québécoise : par exemple, dans les groupes, 21% des employés ont un bac, comparativement à 9 % de la population globale.
- Il y a principalement six profils de motivation à travailler dans le communautaire :
 1. les militants : ont choisi le communautaire;
 2. les marginaux : ont fait des choix marginaux par rapport à leurs confrères de classe;
 3. les expérimentés : ont eu des expériences dans d'autres milieux de travail avant de faire ce choix; parfois aussi, c'est une expérience personnelle marquante qui a orienté ce choix;
 4. les contraints : une pause dans l'emploi ou des circonstances particulières font en sorte que certains diplômés sont contraints d'accepter

- un poste non recherché au départ;
5. les convertis : à la suite, par exemple, d'une réorientation professionnelle;
6. les surfeurs : ont été portés par une vague, un certain laisser-aller, selon les circonstances.

Ces six profils se retrouvent sur un continuum, entre « choisir » (militants, marginaux, expérimentés et convertis) et « subir » (contraints et surfeurs), et au croisement d'un autre axe, « s'ajuster », selon que la trajectoire professionnelle est planifiée ou non. Le titre de la thèse de M. Deschenaux est d'ailleurs « Choisir, subir, s'ajuster : la place des milieux communautaires dans l'insertion professionnelle des diplômés-es du post-secondaire ». Un petit schéma illustre bien les deux axes : voir le texte de la thèse à la page 199.

Les plans d'avenir des intervenants du communautaire sont de trois ordres : long terme, temporaire, durée indéterminée. Les diplômés-es se divisent en deux groupes égaux concernant leur intention de changement professionnel : 50% n'envisagent pas de changement; l'autre moitié des employés-es se questionnent (15,6%), explorent (25,5%) ou sont engagés dans un changement professionnel (8,9%).

Les échanges entre les participants à la rencontre ont, dans l'ensemble, permis de valider, à partir des diverses expériences sur le terrain, ce que le chercheur a découvert dans sa recherche comme portrait de la situation. Et, comme le faisait remarquer l'une des participantes, les six profils de motivation au choix professionnel se retrouveraient aussi, probablement, dans certains autres milieux de travail. Une recherche très intéressante, donc, qui pourra alimenter les analyses et les réflexions des membres des groupes communautaires soucieux de relève. zzz

Conseil des relations interculturelles

LES JEUNES DISCRIMINÉS
ET LE MARCHÉ DE L'EMPLOI AU QUÉBEC

Un rapport de recherche conjoint "REMIXER LA CITÉ" rendu public en mars 2004 par le Conseil des relations interculturelles (CRI) et le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) a soulevé plusieurs obstacles à la participation citoyenne des jeunes Québécois issus de l'immigration et des minorités visibles.

Il ressort de cette recherche que les conditions socio-économiques précaires que vivent les jeunes en général, mais plus particulièrement ceux issus de l'immigration est un des handicaps majeurs à cette participation. La plupart des écrits consacrés au marché du travail des jeunes issus de l'immigration et des minorités visibles confirment que ces jeunes font face à des situations économiques plus difficiles que la moyenne des Québécois et cela même s'ils présentent un niveau de scolarité plus élevé.

Le Conseil des relations interculturelles prépare un avis sur l'insertion en emploi des jeunes issus des communautés culturelles discriminées. C'est dans le cadre du mandat que lui a confié le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration que cet avis sera produit. À titre de rappel, la fonction principale du CRI est de conseiller le ministre dans la planification, la coordination et la mise en œuvre des politiques gouvernementales relatives aux relations interculturelles et à l'intégration des immigrants. zzz

Information :
www.conseilinterculturel.gouv.qc.ca
ou par téléphone: (514)873-5634

Nouvelle donne dans les rapports entre réseau public et organismes communautaires

Denis Bourque, professeur du Département de travail social et des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais.

Co-publication du Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CÉRIS) et du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS).

Depuis peu, se profile une nouvelle donne qui origine des récentes orientations du gouvernement du Québec et qui impliquent des changements concernant le rôle des établissements publics de première ligne (maintenant les CSSS ou centres de santé et de services sociaux) envers leur milieu ainsi que la nature de leurs rapports avec les organismes communautaires. Ce rôle en devient un de coordination des ressources communautaires par rapport aux rôles antérieurs de soutien envers elles et de concertation avec elles. Ce rôle s'accompagne d'une imputabilité pour ces établissements publics quant à l'efficacité de cette coordination et quant à l'efficacité des services eux-mêmes. De plus, les CSSS sont invités à convenir d'ententes de

service avec les organismes communautaires qui impliquent des relations plus hiérarchiques que les relations plutôt horizontales qui avaient généralement cours entre les CLSC et les organismes communautaires.

Nous assistons à la transition du paradigme de la participation et de la concertation qui était dominant depuis le début des années 1990, au nouveau paradigme qui prend forme à la faveur de la création des CSSS et de la mise en place des ententes de service. En fait, le paradigme précédent est toujours présent et cohabite encore avec le nouveau. Il existe donc un double registre dans les rapports entre les établissements publics et les organismes communautaires:

- 1- le registre du partenariat qui fait appel à la concertation volontaire et au respect de l'autonomie et
- 2- le registre des ententes de service qui place les CSSS en position de coordination des ressources communautaires (et de contrôle de la qualité des services) et de rapports contractuels.

Ce double registre comporte son lot de contraintes et aussi d'opportunités que le présent texte explore.

On peut obtenir ce cahier de recherche au CÉRIS, téléphone: 819-595-3900, poste 2291, ou par courriel : ceris@uqo.ca. zzz

NOUVELLES BRÈVES

Huitième édition du prix Hommage bénévolat-Québec

Le prix Hommage bénévolat-Québec a été créé en 1997 par le gouvernement du Québec. Il vise à souligner l'engagement remarquable de bénévoles et d'organismes de tous les coins du Québec.

Il est placé sous la coordination du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec en collaboration avec des représentants du milieu communautaire soit la Fédération des centres d'action bénévole du Québec et le Réseau de l'action bénévole du Québec. Les prix sont remis selon trois catégories. La



première s'adresse à des jeunes bénévoles et porte le nom de « Jeune Béné-

vole - Prix Claude-Masson ». La seconde catégorie, « Bénévole en action », est destinée à des individus de chacune des régions du Québec engagés bénévolement dans une foule de secteurs d'activité. La dernière catégorie, « Organisme en action », vise à récompenser des organismes qui se sont démarqués par le caractère novateur de leur approche en matière de soutien aux bénévoles.

Les lauréats seront accueillis à l'Assemblée nationale le 20 avril 2005. zzz

VIENT DE PARAÎTRE

UN NOUVEAU SITE EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL À L'UQO

Un nouveau site en développement international visant à comprendre les nouveaux enjeux et les nouvelles stratégies de développement de ce début de 21^e siècle a été développé par la Chaire de recherche en développement des collectivités (CRDC) de l'Université du Québec en Outaouais. Le site s'adresse de façon particulière aux personnes engagées dans la coopération internationale, professionnels ou militants, aux étudiants investis dans ce champ de recherche et de formation et aux représentants des pouvoirs publics motivés par des échanges culturels, économiques et sociaux entre sociétés du Nord et sociétés du Sud.



Ce nouveau site met particulièrement l'emphase sur les innovations sociales dans le domaine du développement international, notamment les nouvelles formes de coopération internationale, les nouvelles politiques d'économie sociale et de développement local au sein des grandes institutions internationales et les nouveaux réseaux internationaux d'économie sociale. Le site porte aussi une attention particulière aux innovations en matière de démocratie locale, de développement local, d'économie populaire et d'économie sociale au Québec et dans le monde. Sur chacun des thèmes, vous sont proposés des ouvrages, des articles et des cahiers de recherche récents, ainsi que des expériences innovatrices de développement et des hyperliens vous permettant de poursuivre vos recherches sur la toile. Un site à consulter! <http://www.uqo.ca/ries2001> zzz



LE SUD. ET LE NORD DANS LA MONDIALISATION. QUELLES ALTERNATIVES? LE RENOUVELLEMENT DES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT.

Sous la direction de Abdou Salam Fall, Louis Favreau et Gérald Larose. Presses de l'Université du Québec, Dans la collection Pratiques et politiques sociales et économiques Coédité avec Karthala

Au Sud comme au Nord, des alternatives à la mondialisation néolibérale émergent. Sous cette poussée, la démocratie et le développement, tant dans leurs théories que dans leurs stratégies, se renouvellent. Certes, cette situation suscite plusieurs interrogations. Quelle analyse peut-on faire de la conjoncture internationale? Comment se pose le développement aujourd'hui? Quelle est la portée réelle des pratiques économiques alternatives issues des communautés locales, mais aussi des gouvernements locaux et même de certains États? En réponse à ces questions, les auteurs scrutent ces expériences inédites dans plus d'une dizaine de pays du Sud (Brésil, Mali, Haïti...) et du Nord (Canada, France), mettant en lumière non seulement leurs potentiels, mais aussi leurs limites. Par delà leur réflexion, ils nous éclairent sur les nouveaux enjeux et les plus récentes stratégies de développement de ce début de XXI^e siècle. zzz

<http://www.puq.quebec.ca/data/D-1318.html>

GATINEAU : UN EXEMPLE DU MODÈLE QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT.

Andrew, Caroline et Guy Chiasson (2004). **Gatineau : un exemple du modèle québécois de développement.** Co-publication de la Chaire de recherche en développement des collectivités et du Centre de recherche sur le développement Territorial de l'UQO, 18 p.

Est-ce que les stratégies des pouvoirs publics urbains s'inscrivent dans le renouvellement des acteurs et des logiques d'action à l'échelle québécoise? Si oui, comment ces logiques se traduisent-elles dans un contexte municipal? En guise de réponse, les auteurs s'interrogent sur les transformations politiques en cours à Gatineau tout en cherchant à voir si ces transformations s'insèrent dans la logique du modèle québécois. Pour plus d'information : <http://www.uqo.ca/crdc-geris/> crdc@uqo.ca

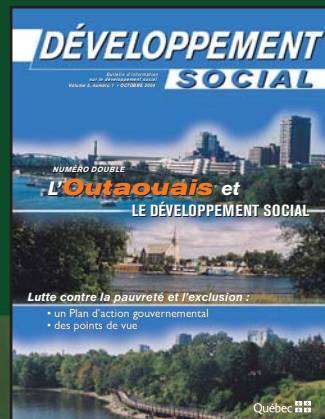
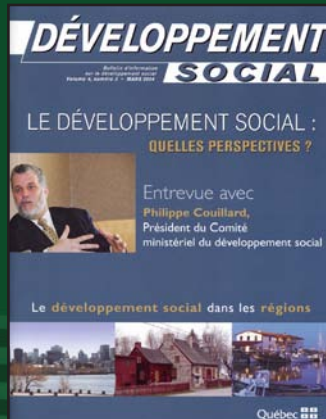
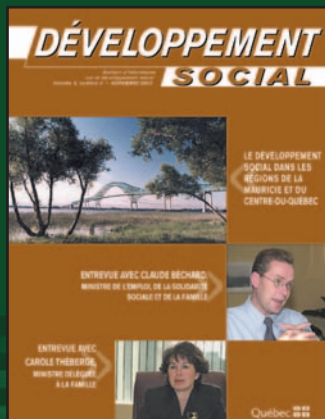
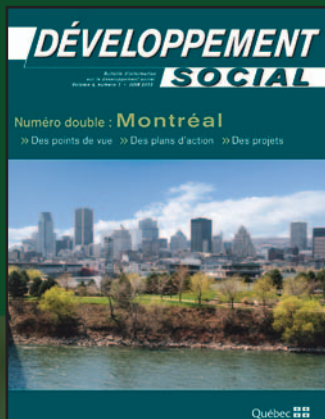
ÉCONOMIE SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (1990-2000) : DES PRATIQUES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES CROISÉES?

Favreau, Louis (2004). **Économie sociale et développement régional (1990-2000) : des pratiques et des politiques publiques croisées?** Co-publication de la Chaire de recherche en développement des collectivités et du Centre de recherche sur le développement Territorial de l'UQO, 50 p.

Au Québec, les recherches et la formation en développement régional, font généralement peu de cas de l'apport de l'économie sociale. Parallèlement, les travaux et la formation en économie sociale ne se croisent pas très souvent avec le développement régional. Pourtant les pratiques croisées d'économie sociale et de développement

régional sont nombreuses comme en témoigne ce cahier. L'auteur avance l'idée que le croisement des deux est fécond en pratique mais que ces pratiques et politiques récentes n'ont pas encore trouvé beaucoup de chercheurs et d'analystes pour les mettre en perspectives. Pour plus d'information : www.uqo.ca/crdc-geris/ crdc@uqo.ca

Parutions antérieures



Adressé à :

Cette publication est rendue possible grâce à la collaboration de nombreux ministères et organismes du gouvernement du Québec ainsi que de plusieurs partenaires :

